

Un parc national selon une formule nouvelle

Un lecteur propose de l'aménager dans la région de la montagne Tremblante — Un endroit où peuvent se pratiquer les sports d'hiver et d'été — Le concours du fédéral — Les objections qu'on y peut faire

Nous rappelions dans notre dernier article qu'il est important de conserver nos valeurs pittoresques, qu'elles soient architecturales ou naturelles, si nous voulons attirer chez nous le tourisme. Le jour même où ces lignes paraissaient, un lecteur nous adressait une communication très au point sur les parcs nationaux.

Résumons cette communication : L'aménagement d'un parc national, dans le Nord de Montréal, s'impose d'une façon impérieuse. Elle s'impose pour notre propre population d'abord. Elle s'impose également pour notre industrie touristique. Ce parc, parce que les circonstances s'y prêtent, devrait être construit suivant une formule nouvelle. Ce serait tout à la fois un parc consacré aux sports d'été et aux sports d'hiver. C'est seulement de cette façon que nous pouvons espérer enlever aux Adirondacks une partie du tourisme américain d'hiver. Une seule organisation servant à deux fins, ce serait la situation idéale. Nous tirions ainsi partie du C.P.R. : nous tirions également partie de la route nationale désormais entretenue hiver et été. Nous prendrions, enfin, avantage de la montagne Tremblante, l'une des plus hautes altitudes de toute la chaîne des Laurentides. Bref, ce serait une mine d'or pour nos gens du Nord.

Mais, pour arriver au succès, un succès rapide, foudroyant, il faut que ce parc soit construit par le gouvernement fédéral. Seul, ce gouvernement a le moyen de faire bien. Il a déjà placé \$30,000,000 dans les parcs canadiens. Rien chez nous, par notre faute, notre insouciance ou notre susceptibilité.

Pour organiser le parc dans la montagne Tremblante il faudrait \$250,000 par année, pendant quatre ou cinq ans. La province n'a pas les moyens de dépenser cette somme; elle a trop d'entreprises sur les bras. Il faut que le fédéral soit mis à contribution.

Malheureusement, à cause des tendances centralisatrices du fédéral, dans tous les domaines, il est possible que certains s'opposent à ce que notre gouvernement provincial lui cède un territoire pour la création d'un parc. Cependant, le précédent existe, qui n'a pas mal tourné. Le parc des Champs de Bataille de Québec est une création fédérale. La province n'a rien perdu. Au contraire. Il en serait de même d'un second parc.

Pour l'industrie du tourisme, il faut le répéter, la question est de toute première importance. Nous sommes déjà en retard. Nous laissons nos concurrents s'organiser et nous piétons sur place.

Il n'y a pas grand-chose à ajouter à un plaidoyer concis mais complet comme celui que nous venons de citer. Nos lecteurs savent ce que l'on entend par parc national. Notre correspondant nous réfère à ce sujet à un article de M. L.-A. Richard, sous-ministre de la chasse et des pêcheries, qui a paru dans l'Actualité économique du mois d'avril dernier.

Dans cette étude, M. Richard fait l'historique des parcs nationaux, puis il déplore que nous n'ayons pas suivi l'exemple américain, l'exemple du gouvernement fédéral en aménageant des organisations de ce genre autour des chutes de Montmorency, dans la région du Saguenay, autour du Mont-Royal, "autant de territoires, dit-il, qui offraient tout l'intérêt voulu pour être constitués en parcs nationaux".

pitre...

A des désabusés

Depuis des années, vous déplorez l'absence d'un chef. Vous dites : Il nous faut un chef. Ou est le chef? Qui nous donnera un chef? L'indica-t-il un chef? Qui sera chef? Quand paraîtra ce chef?

Vous voulez un chef, vous cherchez un chef, vous croyez trouver un chef, vous hissez sur le pavois un chef, vous déboulonnez ce chef, vous abandonnez votre chef, vous sortez au nouveau chef, vous recommencez de chercher un chef, vous croyez avoir trouvé un autre chef, vous adulez cet autre chef, vous critiquez ce nouveau chef, vous tournez le dos au nouveau chef. Et vous allez, errant, "Trouverons-nous enfin le vrai chef?"

Etourdis que nous sommes, de nous sentir tellement privés de chefs, de tant chercher et réclamer des chefs, et de ne pas nous apercevoir que si nous l'avions voulu il y aurait, parmi nous, des chefs.

Regardez en vous. Y trouvez-vous le chef intime que vous eussiez dû être chez vous-même? Etes-vous le "master of his soul", le chef de son âme dont parle le dictionnaire? Avez-vous jamais su étudier, discipliner, vous orienter, vous commander, réfléchir à ce que vous feriez, à ce que vous voudriez être, à ce que vous seriez si vous l'aviez voulu? Et d'abord, avez-vous même su vouloir?

Voulez-vous le pouvoir. Vous uriez pu, si vous aviez voulu, quand avez-vous voulu, d'une volonté ferme, tenace, obstinée? Vous avez peut-être un instant désiré vouloir. Voulez-vous réellement? Non, est-ce de soi-même que le veut, avez-vous jamais voulu être votre propre chef à vous? Avez-vous su, avez-vous voulu d'abord obéir, être pour apprendre à commander? Avez-vous su ce que sont la discipline, la ponctualité, l'ordre, le travail, la méthode, l'intelligence mise au service de la volonté? Ce que c'est que le travail d'équipe? Vous avez du talent? Il est en vous. Vous avez de l'esprit? Vous n'avez pas cultivé. Vous avez de la volonté? Non; des velléités. Vous avez du caractère? Il est là, il reste veule, mou, glatineux. Vous avez quelque épine dorsale? La plus armature en fil de laiton. Vous avez le goût de l'étude?

A la vérité, nous n'avons pas dans la province de Québec de réserves qui correspondent à la formule américaine. Nous en aurons peut-être quand les parcs du Mont Orford et de la Gaspésie seront constitués, mais c'est une erreur de croire que l'on puisse considérer comme véritable parc national celui des Laurentides. Cette grande et superbe réserve n'est point dépourvue de beauté. "Bien au contraire, écrit M. Richard, les Laurentides ne sont nulle part plus sauvages, plus tourmentées et plus pittoresques que dans le triangle constitué par les rivières Jacques-Cartier et Saguenay. Mais cette réserve est fortement industrialisée: barrages de lacs et de rivières, lignes de transmission, coupe et flottage du bois, avec cette conséquence que la beauté des paysages est constamment menacée quand elle n'est pas définitivement profanée. Or, dans le monde entier, que ce soit en Amérique, en Europe ou en Afrique, on a admis, comme principe dominant qu'un parc national devrait être soustrait permanentement à toute commercialisation et à toute industrialisation, que le public a un droit inaliénable à la beauté des sites et des panoramas et que la nature ne devrait subir aucune atteinte. En somme, on est tombé d'accord sur le fait qu'un parc national est une sorte de musée en plein air où la nature doit rester immuable. On est également tombé d'accord sur le fait que la chasse ne serait jamais tolérée afin de permettre au public de mieux observer et de mieux étudier la faune terrestre, alors que la pêche peut être autorisée et contrôlée partout où la chose est possible."

Si nous revenons à la lettre citée au début de cet article, nous y verrons que l'organisation des parcs nationaux demande une mise de fonds considérable. Le trésor provincial ne possède pas, à l'heure présente, les ressources nécessaires pour parer seul à cette dépense. L'appui fédéral est donc nécessaire, d'autant plus qu'il ne saurait nous être refusé. On a vu, en effet, que le seul parc qui soit administré et qui ait été créé aux frais du gouvernement fédéral, c'est le parc des Champs de Bataille de la ville de Québec.

La seule objection que l'on peut faire valoir, à l'encontre d'un tel projet, est prévue par notre correspondant. Ottawa exige que le territoire à être transformé en parc national devienne sa propriété à perpétuité. Nul ne peut nier à l'heure actuelle la tendance centralisatrice de l'administration du Dominion; mais il ne peut y avoir grand danger dans une province, "grande comme trois pays", à céder une parcelle de territoire d'une superficie infime par rapport à l'ensemble.

Nous croyons donc que le gouvernement provincial serait bien inspiré de céder le territoire de la montagne Tremblante aux autorités fédérales à des conditions déterminées. Il convient, évidemment, d'agir avec toute la circonspection voulue, mais il est important, par ailleurs, de se souvenir des bénéfices à retirer de cette entreprise. Non seulement la région du Nord y trouverait sa part, hiver comme été, mais la région montagnarde bénéficierait énormément de la circulation des touristes. Enfin, on sauverait, de la sorte, à la porte de Montréal, un territoire d'une richesse pittoresque sans seconde et qui, sans cette intervention, peut devenir la proie de l'industrie.

Louis DUPIRE

Pas même. Vous savez lire? Vous n'avez pas su vous cultiver. Vous auriez pu parler bien? Vous annoncez, plutôt que de faire le moindre effort de diction. Vous auriez pu écrire? Vous avez préféré griffonner. Vous auriez pu travailler à vous élever? Vous avez choisi le moindre effort, qui était de vous trainer. Vous criez au chef? Le chef, il aurait fallu qu'il fût en vous d'abord; que vous eussiez su étudier, réfléchir, observer, travailler, vous obstruer, vous former — ou plutôt vous réformer. Vouloir, travailler, étudier surtout, et réfléchir. Ne pas vouloir spasmodiquement, capricieusement; vouloir avec fermeté, ténacité, tout le temps. Et surtout vous dompter: dompter la bête qui était en vous, indolente, paresseuse, molle, virevoltante, hésitante, irresolue. Elle y est restée sauvage et capricieuse.

Le chef, il aurait pu être là, chez vous. Qu'importerait un maître, un chef, des chefs, à l'extérieur, puis-que vous n'avez pas su d'abord vous dresser, vous maîtriser, vous entraîner, vous dompter, vous dominer? Pour avoir un chef, pour trouver des chefs, il vous aurait fallu savoir le distinguer, le choisir, le suivre, collaborer avec lui, l'appuyer. Vous ne saviez obéir, vous n'avez pas le sens ni le goût de la discipline, aucun esprit de suite, vous n'avez pas de caractère. Comment l'eussiez-vous suivi, ce chef, s'il s'était présenté? De loin, péniblement, à pas vacillants, avec crainte de l'effort et de la pente à gravir. Il vous aurait devancés, se serait perdu dans l'horizon. Et vous seriez restés où vous êtes, au bord de la route déserte, à crier en face du vide où serait disparu le chef que vous n'auriez pas su deviner, accompagner d'un pas alerte et obstiné.

"Nous voulons un chef? Qui nous donnera un chef?" clamez-vous. En avez-vous jamais été dignes? Le chef? Il était là, devant vous, devant nous. Tandis qu'il avançait, vous reculiez. Tandis qu'il montait, vous descendiez. Tandis qu'il grandissait, vous étiez à la limite de l'horizon, du côté opposé à celui qu'il prit. Vous vous croyez abandonnés? C'est que vous n'avez su ni le regarder, ni le suivre, pas même aller, comme lui, droit devant vous.

Si vous aviez su vouloir; si vous aviez su compter d'abord avec vous; si vous vous étiez mis au travail, pour développer en vous le chef intime que Dieu place au cœur de tout homme, et que tant d'hommes endorment ou tuent en eux-mêmes, si tôt qu'il essaye de se lever, vous n'auriez aujourd'hui ni à crier, ni à gémir de votre isolement. Si vous aviez voulu, il serait venu, du fond de l'armée à la tête de l'armée, un chef. L'armée n'a pas voulu. Elle n'est plus qu'une bande dispersée dans des sentiers perdus.

Puisse la génération qui monte savoir se former; former, en se formant, un chef, une pléiade de chefs. Notre génération? Elle connaît, à cause de son absence de discipline, d'effort en bloc, d'esprit d'équipe, de réflexion, de collaboration, la crise d'autorité, la dure disette de chefs. Elle seule a fait que cela soit ainsi. Lourde responsabilité...

Paul POIRIER

Bloc-notes

Présent!

L'un de nos amis, mêlé de très près à une grande oeuvre patriotique, nous écrit:

Après un silence assez prolongé, je vous arrive aujourd'hui avec une requête. Il s'agit de venir en aide à nos amis les Acadiens de l'île du Prince-Edouard au moyen d'une campagne de presse.

Voici ce qui en est. La situation au point de vue français dans les écoles primaires de l'île du Prince-Edouard est assez déplorable. Les cours de français à l'Ecole Normale se donnent en anglais, et les professeurs acadiens, pour réussir à enseigner le français, doivent s'imposer une tâche très onéreuse. Encouragés par les travaux des Congrès pédagogiques, ils se livrent depuis quelques années à une étude personnelle de la grammaire, de la prononciation et d'un peu de littérature française.

Pour stimuler les efforts de ces instituteurs méritants, M. Henri Blanchard, de Charlottetown, avec quelques patriotes, a pris

Le ministère Janson démissionne en Belgique

(Voir en page 3)

L'initiative d'organiser un concours de français ouvert à tous les instituteurs et institutrices acadiens. Ce concours dure toute l'année et il est couronné lors du Congrès annuel au mois d'août. Le concours est très sérieux: les candidats doivent lire et analyser quelques volumes français et canadiens, comme "La douce France", "Maria Chapdelaine", "Le vocabulaire bilingue", "La Terre vivante", "Les Roquevillards". Des prix en argent de \$15, \$10, \$5, \$2, sont distribués aux vainqueurs. Le Comité d'organisation a enregistré l'an dernier un déficit de \$25.

En plus de ce concours, il y a aussi des cours de français organisés pendant la vacance pour les membres de la classe enseignante acadienne. Cette année, ces cours auront lieu au mois de juillet et dureront quinze jours. M. Henri Blanchard nous a demandé d'envoyer deux ou trois professeurs compétents de la province de Québec pour donner des cours de grammaire française, de composition, de littérature et de pédagogie aux instituteurs acadiens.

Tout ce programme demande de l'argent. M. Blanchard nous dit qu'avec une centaine de dollars, il leur serait possible de continuer et même d'augmenter leur entreprise de concours. Il resterait, je crois, à recueillir une somme assez ronde pour défrayer les frais de voyage de nos professeurs et leur accorder une légère rémunération.

Aidez-vous l'obligeance de faire appel dans votre journal en faveur de nos frères acadiens et d'ouvrir une souscription pour les fins que je viens de vous exposer? S'il était possible de recueillir quelques cents dollars, je crois que ce serait un excellent placement au point de vue patriotique.

Le Devoir fait volontiers écho à cet appel. Il a plus d'une fois parlé déjà de l'admirable effort poursuivi par M. Blanchard et ses amis. Il ouvre volontiers la souscription demandée. Il en transmettra le bénéfice à notre correspondant, qui est particulièrement qualifié pour traiter avec les intéressés de l'île du Prince-Edouard. Il s'inscrit lui-même pour \$20.

Magnifique revanche

"Dans tout l'Ontario français, de ce temps-ci, se succèdent les épreuves éliminatoires du grand concours provincial de français qui doit se clore à Ottawa dans une couple de semaines. Chaque jour le Drott nous apporte, de deux, trois ou quatre endroits de la province, le compte rendu de ces épreuves. Il serait étonnant que cet effort ainsi étendu à toutes les régions ontariennes où l'on parle le français, n'obtienne pas des résultats considérables. On paraît bien avoir trouvé là un excellent moyen d'éveiller, de stimuler l'attention

Sur l'accueil plutôt frais de l'Ontario et du Québec à la commission Rowell

Cela crée du malaise dans le monde libéral d'Ottawa — Comment affronter l'hostilité des deux principales provinces du pays?

Il est question du désaveu de trois nouvelles lois albertaines

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 13 — Un homme politique a déjà parlé de dynamiter sa voie vers les marchés extérieurs. En fait, il n'a pas dynamité grand-chose, à l'exception peut-être de son propre parti. On parle maintenant d'un autre dynamite dont il est bien difficile de prévoir les résultats: celui de la Commission Rowell. Après le mémoire de la province de l'Ontario, après celui de la province de Québec, il apparaît à tous que cette commission a une tâche des plus ardues. Il s'agit d'un malaise, encore indéfinissable, mais certain, dans les milieux fédéraux. On avait mis beaucoup d'espoirs dans la Commission Ro-

well. Elle devait ni plus ni moins marquer un tournant dans notre vie politique. On se proposait d'exploiter ses recommandations en vue d'un nouveau partage des pouvoirs entre les provinces et le fédéral.

Problème d'ordre électoral

Certes la Commission ne sera pas empêchée de faire les recommandations qu'elle voudra. Mais le gouvernement fédéral y pensera à deux fois avant de préconiser des réformes constitutionnelles. Un problème d'ordre politique, il faudrait dire plutôt d'ordre électoral, se pose maintenant, à cause de l'attitu-

(Suite à la page 2)

Le carnet du grincheux

"Monsieur Noël joue de malheur", dit un titre du Devoir. Le lecteur s'apprête à s'apitoyer sur le sort de ce malheureux; mais quand c'est à voir, ce M. Noël est un M. Noël. Le lecteur retient une part de sympathie; car, après tout, ce n'est pas une des nôtres.

On parle, à Ottawa, d'offrir à M. Jean-François Pouliot la direction du parti libéral québécois. M. Pouliot ne dit mot. Mais, fait comme il est, il ne se fera pas longtemps tirer l'oreille sans crier.

Le Grincheux

LE CONGRES D'UTRECHT

Une fédération des Eglises protestantes du monde entier

Les représentants de 130 confessions religieuses protestantes élaborent un projet de constitution

Les délégués, au nombre de 75, venaient de 20 pays

UTRECHT (Pays-Bas), 13 (A.P.) — Les Eglises protestantes du monde entier vont se grouper en une vaste fédération, la plus puissante union chrétienne depuis la Réforme, si le projet de constitution élaboré par un congrès de représentants de 130 confessions religieuses protestantes est généralement accepté. Le congrès a siégé à Utrecht pendant cinq jours, sous la présidence de l'archevêque anglican d'York; les délégués, qui étaient venus de 20 pays, étaient au nombre de 75. Le Canada était représenté par le Rév. G.-C. Pidgeon et le Rév. Robert Hiltz, de Toronto.

Le projet de constitution doit être soumis sans délai à toutes les Eglises qui étaient représentées au congrès. La lettre qui accompagne le document invite toutes les Eglises qui reconnaissent "Notre-Seigneur Jésus-Christ comme Dieu et Sauveur" à faire partie de la fédération et à envoyer des délégués à la première réunion du conseil. L'invitation s'adresse à l'Eglise grecque orthodoxe. L'Eglise catholique romaine n'a pas participé au congrès.

D'après la constitution proposée, l'organisme central de la fédération se composerait d'un conseil de

450 membres, qui se réunirait tous les cinq ans, et d'un comité central de 90 membres, qui se réunirait tous les ans. On croit que l'archevêque d'York, qui est le grand initiateur du mouvement, est assuré de la présidence.

Le comité central se composerait de 18 représentants des Etats-Unis et du Canada dont cinq laïcs, de 17 représentants des Eglises orthodoxes, de 22 représentants de l'Europe continentale, de 12 représentants de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, de 10 représentants de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique latine et des îles du Pacifique, de 5 représentants de l'Afrique-sud, de l'Australasie et des autres pays qui n'entrent dans aucune de ces catégories, de 6 représentants des minorités ecclésiastiques. La composition du conseil serait proportionnellement la même.

Le conseil n'aura pas le droit de légiférer pour les Eglises qui en font partie, mais il aura pour mission de promouvoir la collaboration et l'étude et de faciliter l'action commune de toutes les Eglises et de convoquer des congrès mondiaux sur des sujets spécifiques toutes les fois que les circonstances l'exigeront.

Au Royaume du Saguenay

Jean de Quen, S. J., découvreur du lac St-Jean

V

C'est en se portant au secours de ses convertis de la nation du Porc-Epic que ce missionnaire commence à percer le mystère du Saguenay — Le premier Blanc à remonter si loin — Le Coteau du Portage et tous les portages qui s'ensuivent — La première église de Tadoussac et du Canada

(Par EMILE BENOIST)

Le Bassin est aujourd'hui comme une banlieue de Chicoutimi, c'est-à-dire, à l'horizon, les masses aux couleurs de pastel des monts Valin et Sainte-Marguerite, bien en deçà, la face austère et sombre du cap Saint-François, tout près les escarpements adoucis de Sainte-Anne. Depuis l'an dernier, un bloc de granit rouge et poli se dresse sur un autre bloc de granit gris, au haut du Coteau, en bordure de la route qui a remplacé le sentier de portage. Des noms sont gravés sur la stèle, ceux des pionniers qui passèrent par là, de 1647 à 1842.

Le premier nom: JEAN DE QUEN, S.J.

C'est le découvreur du lac Saint-Jean, un Jésuite.

Pendant trente ans, les Récollets s'étaient dépensés auprès des Sauvages montagnais mais ils les rencontraient à Tadoussac, simplement à l'occasion de la traite. Le parler des indigènes, qu'ils ne suivaient pas s'assimiler, fut d'ailleurs un difficile obstacle pour ces premiers missionnaires qui appelèrent les Jésuites à leur aide. Après le traité de Saint-Germain-en-Laye, (1632), qui restituait la Nouvelle-France à l'Ancienne, ce sont les Jésuites qui exercent le ministère à Tadoussac. Jean de Quen, premier prêtre résident, est au poste en 1641.

(Suite à la page 2)

"Terre d'Europe à la dérive ou pays d'Amérique?"

"SI NOUS RAISONNONS DEVANT LA PROPAGANDE IMPERIALISTE..."

UN ARTICLE DE M. GEORGES PELLETIER DANS LE "DEVOIR" DE DEMAIN — LA SUITE DES ETUDES DE MM. BENOIST ET DESROSIERS — CHRONIQUES ET ARTICLES VARIES

Le "Devoir" publiera demain, sous le titre: "Terre d'Europe à la dérive ou pays d'Amérique?" un article de M. Georges Pelletier sur les aspects récents et les dangers de la propagande impérialiste qui se poursuit actuellement.

Dans le même numéro la suite des articles de M. Emile Benoist sur l'histoire du Saguenay et de M. Léo-Paul Desrosiers sur les débuts du régime anglais; dans le même numéro aussi, les "Bribes de grammaire" de M. Jean-Marie Laurence, la "Vie musicale" de M. Frédéric Pelletier, la Page féminine, un article économique de M. Alvarez Vaillancourt, sur la revue de la presse européenne où l'on trouvera d'importants articles sur les pays étrangers, "les livres et leurs auteurs", la Chronique des Jeunes naturalistes, la graphologie, de fort intéressantes lettres des missions, avec, entre autres, une communication du généralissime chinois au Délégué apostolique en Chine, des chroniques et des articles variés, les dernières nouvelles du pays et de l'étranger, etc., etc.

PRIX: 3 SOUS — RETENEZ D'AVANCE VOTRE NUMERO

Sur l'accueil plutôt frais...

(Suite de la 1ère page)

de de l'Ontario et du Québec. Comment aller à l'encontre des vœux des deux provinces? Quel parti politique l'osera? Qui peut gouverner sans elles? Un gouvernement fédéral peut se passer de l'une ou de l'autre, mais non pas des deux à la fois. Nul parti fédéral ne saurait faire face aux forces conjuguées de l'Ontario et du Québec. C'est ce qui rend pratiquement intenable la situation du gouvernement actuel, car aujourd'hui il n'a l'appui ni du Québec, ni de l'Ontario.

Voilà de quoi on s'entretenait hier chez les députés, conservateurs aussi bien que libéraux. Sur ce, il y aurait beaucoup à dire, tant pour expliquer la lenteur des travaux parlementaires, que pour donner une idée de l'atmosphère qui régnait ici. Cette atmosphère est tout d'indécision, de mécontentement retenu, de crainte quant à l'avenir du parti. La politique flottante du gouvernement ne satisfait personne. Et ce n'est pas sans appréhension que l'on voit le Québec et l'Ontario prendre si nette attitude quant au problème constitutionnel que l'on avait cru fondamental. Pendant que les esprits s'inquiètent, le parlement suit son bonhomme de chemin et s'attarde le long de la route à toutes les petites questions. On dirait qu'il est content de perdre son temps dans la vague espérance d'encontrer un jour une idée merveilleuse qui fera sa fortune.

Le désaveu de trois lois albertaines

La Chambre s'est occupée de plusieurs choses. Tout d'abord le ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe, a annoncé en réponse à une interpellation de M. Earl Lawson, député conservateur de York-Sud, que lundi prochain le gouvernement recevra une requête formelle demandant le désaveu de trois lois albertaines relatives aux hypothèques. M. Lawson a attiré l'attention du ministre sur le fait que ces lois ont pour effet de prévenir tout paiement des dettes en Alberta. Il lui a demandé ce qu'il entend faire pour sauvegarder les intérêts des créanciers. Le ministre de la Justice a répondu que des textes des trois lois ont été reçus par le Secrétaire d'Etat. Le 28 avril dernier on les a soumises à l'étude du ministre de la Justice. On apprend maintenant qu'une pétition formelle demandant le désaveu de ces lois sera présentée lundi prochain. Parmi les protestataires il y a l'Association des sociétés de prêts et l'Association des sociétés d'assurances.

L'hygiène publique

En réponse à une question de M. T.-L. Church, conservateur de Toronto-Broadview, le gouvernement a annoncé qu'il étudie l'urgence de créer une commission parlementaire spéciale qui s'occuperait des questions afférant à l'hygiène publique. M. Church avait posé la question suivante au ministre: "Le gouvernement étudiera-t-il les avantages d'instituer à la prochaine session une Commission spéciale de la Chambre qui examinera les affaires d'hygiène publique nationale, afin d'établir un programme d'hygiène publique pour le Canada, d'élargir les fonctions actuelles du ministère fédéral et de coordonner son activité avec celle des provinces et des municipalités et afin d'augmenter, pour faire face à des besoins urgents, sociaux et nationaux, l'utilité, le rayonnement et le travail du ministère fédéral de la Santé?"

Les Japonais

M. A. W. Neill, député indépendant de Comox-Alberni, s'est fait un cheval de bataille de la question des Japonais en Colombie canadienne. Il n'aime pas que l'on émette des vœux contraires aux siens. Hier, il a attiré l'attention du premier ministre sur le fait qu'un membre de la Commission Rowell, le professeur H. F. Angus, avait traité du problème oriental en Colombie canadienne. M. Neill a demandé si le gouvernement a l'intention d'exiger la démission de M. Angus de la Commission Rowell afin de restaurer la confiance de la province dans la Commission. M. Mackenzie a répondu que M. Angus n'a parlé qu'en son nom personnel. Au surplus la question orientale n'est pas du nombre des problèmes sur lesquels la Commission fait enquête. Il n'en reste pas moins, de répliquer M. Neill, que le premier ministre de la province a fait des recommandations à ce sujet.

NECROLOGIE

CHAMPAGNE. — A Montréal, le 11, à 71 ans, Georges Champagne, époux de M. Albina Barrette.

CHARBON. — A Verdun, le 11, à 68 ans, Mme veuve Magloire Chartrand, née Amanda Roger.

GAUMOND. — A Montréal, le 11, à 3 ans, Suzanne Gaumond, enfant de Léon Gaumond et d'Aurore Bélanger.

DUMOULIN. — A Montréal, le 11, à 74 ans, Wilfrid Dumoulin, époux de Rose-Délila Raymond.

GASCON. — A Montréal, le 12, à 88 ans, Mme Darnase Gascon, née Béatrice Rose-de-Lima.

HAYER. — A Montréal, le 11, à 84 ans, M. Louis Hayer, époux d'Odile Jubinville.

HUET. — A Montréal, le 11, à 60 ans, Huet, née Bernier, Adèle.

JEAN. — A Montréal, le 11, à 60 ans, Mme Irène Jean, née Lourde, Yvette.

LAMOREUX. — A Montréal, le 12, à 61 ans, Herménégilde Lamoureux.

LANGLOIS. — A Montréal-Nord, le 11, Mme Elienne Langlois, née Dubois, Dorothea, et Mlle Henriette et Blanche Langlois.

LAROCQUE. — A Montréal, le 10, à 75 ans, Laroque, époux de feu Emma Gigu.

MASSE. — A Montréal, le 10, à 77 ans, M. Pierre-Alexandre Masse.

MENARD. — A Montréal, le 11, à 70 ans, Narcisse Ménard.

ST-CERNY. — A Repentigny, le 12, à 83 ans, Angèle Lachapelle, épouse et mère de Paul Trimolet, en 26ème, de feu J. J. St-Cerny.

MICHAUD. — A Montréal, le 12, à 66 ans, M. Ferdinand Michaud.

MOREAU. — A Montréal, le 12, Josephine Moreau, épouse de Henri-Alexandre Moreau.

NAUD. — A Montréal, le 10, à 63 ans, J. Alfred Naud, époux de feu Marie-Anne Demontigny.

SAVARD. — A Montréal, le 11, à 67 ans, Émile Savard, époux de Céline Quillette.

SEGUIN. — A Montréal, le 10, à 61 ans, Mme P. Séguin, née Légaré, Imelda épouse de feu Philias Séguin.

TREPANIER. — Le 12, à 23 ans, Mlle Florence Trépanier, fille de Xavier Trépanier et de Maria Dulude.

VILLENEUVE. — A Montréal, le 10, à 78 ans, Mme veuve Vitalien Villeneuve, née Valade, Hermine.

Le rapport Shaw

Après ce début de séance, la Chambre a étudié les crédits du ministère de l'Agriculture. Les conservateurs ont profité de l'occasion pour parler du rapport Shaw. Ce rapport a été publié par le ministre de l'Agriculture après enquête sur les méthodes de vente des produits agricoles canadiens sur le marché britannique. Lors de sa première publication, le rapport a causé une brève mésintelligence entre le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce. Avant la session, à une conférence de presse, le premier ministre a même cru nécessaire de faire une mise au point: "M. Gardiner restera ministre de l'Agriculture, avait-il dit, et M. Euler ministre du Commerce". Cette simple déclaration laissait entendre beaucoup de choses. Les conservateurs n'ont donc pas manqué l'occasion de taquiner M. Gardiner à ce propos.

M. Earl Rowe, député conservateur de Dufferin-Simcoe, a pris une part dominante au débat. Il s'est plaint du fait que l'on avait publié deux éditions successives du rapport Shaw. La seconde édition contient de nombreux changements. En outre, elle aurait une teinte politique assez prononcée. La seconde édition ne donnerait pas une exacte idée des recommandations de la Commission qui a fait enquête en Angleterre sous la présidence de M. Shaw.

M. Rowe a suggéré au gouvernement de mettre un terme à l'importation des huiles comestibles ainsi que des viandes en conserve.

M. R.-J. Deachman, libéral de Huron-Nord, a répondu qu'en 1935 le Canada avait importé 12,000,000 de livres de viandes en conserve; M. Rowe n'a pour lui pas protesté.

M. Rowe a immédiatement déclaré que les paroles de M. Deachman étaient injustes. Il a protesté contre cette politique du gouvernement Bennett et il proteste de nouveau aujourd'hui.

M. Gardiner est homme à répondre à toutes les questions. Il procède méthodiquement et calmement. Il parle avec lenteur et précision, donnant toute l'information que l'on demande, avec une abondance de détails déconcertante. Il explique la double édition du rapport de la façon la plus naturelle. Une première édition a été publiée en décembre dernier. On lui a fait une large publicité. Le gouvernement toutefois n'a pas cru bon d'adopter toutes les recommandations du rapport. On en a donc fait une seconde édition. La plupart des recommandations ont été acceptées et publiées dans la seconde édition. Et voilà... A entendre M. Gardiner, rien ne se serait passé. Et pourtant tout le monde sait que M. Euler n'était pas content de la première édition du rapport. M. Gardiner a dit hier qu'il avait conservé des copies de la première édition pour tous les membres de la Chambre, afin qu'ils pussent se rendre compte par eux-mêmes des changements qu'on y a apportés. Il faut bien admettre, après cela, que M. Gardiner est un homme extraordinaire et qu'il ira très loin en politique.

La déclaration sur la politique étrangère

Dans la soirée on a appris que M. Mackenzie King ne prononcera son discours sur la politique étrangère qu'après le retour de M. R.-B. Bennett aux Communes. M. King devait le prononcer lundi prochain, après l'avoir remis de semaine en semaine. M. Bennett, d'autre part, sera absent de la capitale pendant plusieurs jours, à cause de la mort de sa sœur, Mme W.-D. Herridge. Vu l'importance du discours et l'intérêt que porte M. Bennett aux questions de politique étrangère, le premier ministre a cru bon d'attendre le retour du chef de l'opposition. Aujourd'hui la Chambre étudiera les crédits des ministères du Transport et de la Défense nationale. S'il reste du temps on continuera l'étude du projet de loi ministériel amendant la loi de la radio.

Léopold RICHER

Le prêtre et le psychiatre

PSYCHIATRIE PASTORALE. par H. Bless, recteur de l'Institut psychiatrique "Voorburg" à Vught, traduit du néerlandais par P. Ghysaert, recteur du sanatorium Elisabeth à Syssele.

L'auteur, dans la préface, explique l'opportunité d'une collaboration plus étroite entre le prêtre et le psychiatre. Et, à cet effet, il cite les paroles du professeur J. Donat, S.J.: "Il est entendu, que le prêtre ne peut se proposer la guérison des maladies nerveuses, mais il devra être à même de collaborer avec le médecin et d'apprécier les répercussions de ces maladies sur la vie religieuse. Ainsi il apportera une aide précieuse à la guérison du malade".

C'est afin de contribuer à la diffusion de la science psychiatrique parmi les théologues moralistes que le recteur de "Voorburg" a publié ce manuel. La psychiatrie est une partie de la thérapeutique qui fait d'incessants progrès. Il importe à ceux qui se sont donné pour mission de veiller au bien des âmes, de connaître les diverses maladies mentales toutes grandement susceptibles de causer des ravages dans le domaine moral. "Psychiatrie Pastorale" constitue un bon livre auquel référer. En ses quelques deux cents pages, il donne les données essentielles sur le sujet. Les dispositions typographiques sont heureuses et rendent la lecture facile. Voici les titres de chapitres abondamment subdivisés qui contiennent le volume.

1. La Psychopathologie et la Psychologie.
 2. Symptomatologie.
 3. Étiologie.
 4. La responsabilité morale.
 5. Différentes formes de Psychoses.
 6. Le Scrupule.
 7. Psychopathologie sexuelle.
 8. Psychiatrie moderne.
 9. Psychiatrie pastorale et hygiène mentale.
 10. Soins religieux à donner aux malades nerveux et psychiques.
- En vente à la librairie du Devoir, au prix de \$1.60, franco.

Au Royaume du Saguenay

(Suite de la 1ère page)

Personne ne s'est encore aventuré dans le Saguenay, pas plus parmi les traiteurs de la pelleterie et les explorateurs que parmi les missionnaires. Le pilote Jean Alfonse a bien écrit, cent années auparavant, que c'est le chemin qui "va à la mer Pacifique ou bien à la mer du Catty". Il ne s'en est pas trouvé un seul pour aller voir si c'est vrai. Les Sauvages continuent de raconter leurs histoires de croque-mitaines. Ils défendent leur patrimoine des mieux qu'ils peuvent car pour eux, ainsi que l'écrit le Père Charles Alban, leur deuxième missionnaire, les rivières sont ce que sont pour les Français les champs dont ils tirent leur subsistance, soit par la pêche, la chasse ou le bétail.

À l'été de 1647, en juillet, Jean de Quen apprend que de son côté, convertis des années précédentes, appartenant à la nation du Porc-Epic, sont gravement malades, chez eux, aux bords du lac Pékéagami (Pékéagami), ce qui veut dire le lac plat, le lac peu profond. L'occasion est excellente de faire viser son passe-port pour la mer Pacifique ou la mer du Catty. Il part avec quelques-unes de ses ouailles, remonte le Saguenay, voit en passant la trouée de la Grande-Baie sur l'horizon — il est peut-être le premier à dire: Ha! Ha! — poursuit sa route, atteint le Coteau du Portage, le premier Blanc à se rendre aussi loin. Il n'arrêta pas, continue, escalade le Coteau du bassin, franchit les sept portages de la rivière Kinéagami (Chicoutimi), dont il remonte le courant, s'aventure sur le lac Kénogami, voit les montagnes s'éloigner, ne laissant derrière elles que le piton d'un horst, portage encore vers la rivière Kinéagami (la rivière des Aulnais) qu'il descend, de même que la Belle-Rivière.

C'est alors la vision, l'éblouissement du lac Pékéagami, auquel il donne son nom: lac Saint-Jean; qu'il explore assez soigneusement pour en donner la description suivante, dans le récit de son voyage, que reproduisent les Relations des Jésuites:

"Ce lac est si grand qu'à peine en voit-on les rives; il semble être d'une figure ronde... Il est environné par un pays plat terminé par de hautes montagnes éloignées de trois ou quatre ou cinq lieues de ses rives; il se nourrit des eaux d'une quinzaine de rivières ou environ, qui servent de chemins aux petites nations qui sont dans les terres pour venir pêcher dans ce lac et pour entretenir le commerce ou l'amitié qu'elles ont entre elles".

C'est un aperçu sommaire mais exact du lac Saint-Jean, surtout pour un homme qui n'avait pas eu l'opportunité d'apprendre la géographie des lieux dans Blanchard et leur géologie dans Dresser.

Les Sauvages de la nation du Porc-Epic, qui avaient dû pourtant inventer leur part d'histoires terrifiantes sur le Saguenay, sont bien contents de voir le missionnaire chez eux. Le récit du Père de Quen ne laisse pas de doute quant à cela: "Ils s'étonnaient de mon entreprise, ne croyant pas que jamais j'aurais le courage de franchir tant de difficultés pour leur amour. Ils me reçurent dans leurs cabanes comme un homme venu du ciel. L'un me donnait un petit morceau de poisson séché à la fumée; le Capitaine me fit présent d'un "castipigan de castor", c'est-à-dire d'une peau de cet animal ouverte seulement par le col, en sorte qu'on dirait que le castor est tout entier. (1) "Voilà, me dit-il, pour adoucir les fatigues de ton voyage".

L'intrépide missionnaire ne devait pas avoir que le castipigan de castor pour se consoler de ses fatigues. En parcourant le lac, il atteint l'embouchure de la rivière Metabelchouan et se rend compte que ses convertis y ont installé "une belle grande croix". La croix avait donc précédé la Robe Noire dans ces parages. C'était bon signe.

Les clients montagnais de passage à Tadoussac avaient déjà fait la même chose, l'année précédente, ils avaient planté une croix, que le chef lui-même avait tenu à porter sur ses épaules jusqu'à l'endroit du dressement.

À Tadoussac encore, grâce aux largesses de Madame de la Pelleterie et aux cadeaux des Sauvages convertis, le Père de Quen avait pu construire, cette même année 1646, "une belle église de pierres", de "60 pieds de longueur". C'était la première du genre au Canada. "Vilaine humble chapelle en bois; la première église de Québec ne devait être commencée qu'en septembre 1647. Le Père de Quen rapporte qu'on apportait de France "une petite tapisserie droguette, pour embellir la chapelle et une cloche pour appeler les sauvages à la prière".

La cloche existe encore mais cette première église de Tadoussac fut détruite dans une incursion que les terribles Iroquois firent de ce côté, en 1661. Ça n'était pas leur dernière incursion. On les verra plus tard, beaucoup plus loin, dans le Saguenay, à la piste de leurs ennemis de toujours, les Montagnais, alliés des Français.

Maintenant que le Saguenay est pénétré, explorateurs et missionnaires français ne tarderont pas à pousser de l'avant. Ils auront bientôt atteint, en suivant la route mouvante des rivières et des lacs, les rives de la baie James et de la mer d'Hudson.

Emile BENOIST

Demain: Vers la baie d'Hudson.

(1) Un "castipigan" servait de sac à mettre le pétun, c'est-à-dire le tabac.

Henlein et Hitler

Prague, Tchécoslovaquie, 13 (AP). — Le "Prager Mittag" croit savoir que le chef des Sudètes allemands, M. Henlein, a eu une entrevue avec Hitler avant son départ pour Londres.

La Finlande et l'Ethiopie

Helsingfors, 13 (AP). — La Finlande vient de reconnaître la conquête de l'Ethiopie par l'Italie.

Le fonctionnarisme à Ottawa

M. William Foran et M. Pouliot

"Quand je regarde M. Pouliot, je deviens tellement enragé que je vois rouge." — "Lorsque je désire me procurer quelque chose à manger, je puis me faire comprendre en anglais; lorsque je veux faire la cour aux dames, je puis me faire comprendre en français!" (M. Foran)

L'interrogatoire du secrétaire de la Commission du fonctionnarisme devant la commission parlementaire

Ottawa, 13 (DNC). — Pour la troisième fois M. William Foran, secrétaire de la Commission du fonctionnarisme, a comparu hier devant la commission parlementaire pour répondre à certaines questions au sujet de ses parents qui ont des emplois dans le fonctionnarisme. On s'est occupé d'une façon toute particulière du fils de M. William Foran, M. W.-H. Foran, commis au service du gouvernement fédéral en 1918 en qualité de commis au ministère de la Colonisation et de l'Immigration. La séance a été orageuse et l'éclat de son langage dramatique. M. Foran a déclaré que le président de la commission parlementaire, M. Jean-François Pouliot, est injuste à son égard, mais il a été contraint de retirer ce qualificatif.

À un moment donné, M. Foran a déclaré: "Quand je regarde le président (M. Pouliot), je deviens tellement enragé que je vois rouge." — Un autre moment il a dit, en réponse à une question de M. Pouliot: "Puisque vous insistez pour être injuste, je vais vous répondre". M. Pouliot a protesté immédiatement contre la qualification de sa conduite et il a obligé le témoin à retirer cette remarque. M. Foran a hésité un moment. Il a voulu retirer ses paroles en indiquant qu'il était le fils de M. Pouliot, mais le président de la commission parlementaire, M. Pouliot, a exigé toutefois que M. Foran retirât ses remarques sans condition.

Un peu plus tard, pendant que M. Pouliot était occupé à examiner le dossier de M. W.-H. Foran, le fils du témoin, celui-ci a demandé à la commission de laisser la famille Foran tranquille... Il a même fait un sermon aux députés qui font partie de la commission parlementaire: "Vous avez un grand rôle à remplir, leur a-t-il dit, une mission très importante, que vous ne confiez le parlement. Vous ne vous occupez pas beaucoup de votre mission et vous n'avancez pas à grand-chose. Vous m'avez fait demander auparavant, je suis venu et on m'a renvoyé pour obtenir des renseignements sur ma famille. Je vous les ai donnés après avoir eu beaucoup de difficultés à les obtenir. Tâchez donc de faire autre chose que de me tomber sur le dos. Comment voulez-vous que je me souviens des faits et des détails de ce qui est arrivé il y a vingt ans? Je n'ai pas un mémoire aussi extraordinaire... Pendant que ces faits se déroulaient, j'étais occupé avec le ministre du temps à rédiger des lois qui régissent maintenant le fonctionnarisme. Comment voulez-vous que je me souviens de faits survenus en dehors de ma connaissance il y a vingt ans?"

Le français de M. Foran

M. Wilfrid Lacroix, député de Québec-Montmorency, a ensuite questionné en français le témoin sur ses connaissances du français. M. Foran lui a répondu en anglais. Le dialogue suivant s'est engagé entre le député et le témoin:

M. Wilfrid Lacroix: M. Foran, parlez-vous français?

M. Foran: Oui; je crois le comprendre mieux que je ne le parle. Je dirais que vous parlez mieux anglais que je ne parle français.

M. Lacroix: Ne crovez-vous pas qu'il conviendrait que le secrétaire de la Commission nationale la plus importante soit bilingue?

M. Foran: Je crois comprendre ce que vous voulez dire. Je crois même que vous avez raison. Lorsque je désire me procurer quelque chose à manger, je puis me faire comprendre en anglais; lorsque je veux faire la cour aux dames, je puis me faire comprendre en français.

M. Lacroix: Je ne crois pas que vous sachiez assez compétent pour occuper la position, parce que tous les dossiers vous passent par les mains. Je souhaite que vous n'en ayez pas trop, car vous ne pouvez pas tout faire à la fois.

M. Foran: Je comprends parfaitement votre point; j'ai toujours su assez de français pour me tirer d'affaire.

M. Alphonse Fournier (député libéral de Hull): Parlez-vous un peu le français?

M. Foran: Je le parle passablement dans ma propre famille, comme vous l'avez vu d'après mon témoignage de la semaine dernière. Lorsque je veux leur dire quelque chose d'aimable, je m'exprime en français; ils aiment à me parler en français; mais lorsque je suis de mauvaise humeur, ils n'aiment pas du tout la façon de parler; mais je comprends votre point de vue. M. Lacroix veut dire que le secrétaire devrait être bilingue.

M. Lacroix: Le tiers de la population canadienne est de langue française et tout le travail de secrétariat de votre commission passe par votre bureau.

M. Foran: N'oubliez pas que lorsque j'ai été nommé on ne savait pas que je parlais les deux langues; dans ce temps-là la question n'était pas aussi aiguë qu'aujourd'hui. L'une des premières décisions que j'ai prises, a été de nommer un excellent adjoint de langue française afin que le travail de la commission ne souffrit pas du fait que je n'étais pas, comme vous le dites, un universitaire de langue française, un *French scholar*. Mais comme je l'ai dit, j'ai toujours su assez de français pour me tirer d'affaire, de sorte que la question n'a jamais été aussi aiguë aujourd'hui. Votre bill est maintenant passé, M. Lacroix, et je crois peut-être que c'est une question que vous pouvez soulever avec à-propos, M. Lacroix veut qu'un secré-

EAU des CARMES
BOYER
LE SOIR EN VOUS COUCHANT
EVITE
RHUME et GRIPPE
Toutes pharmacies

taire me succède ou qu'un individu soit nommé — comme question de fait j'ai un assistant de langue française — mais il croit qu'il devrait y avoir des secrétaires conjoints, l'un de langue française et l'autre de langue anglaise. C'est une question qui pourra venir plus tard.

Il est probable que M. Foran devra répondre à d'autres questions la prochaine fois.

Chez les revuistes

"Y fait beau, eh!"

La mode est à la revue, on ne saurait le nier. Les revuistes surgissent comme champignons, depuis quelques années. La revue est un genre tout spécial ou plutôt une salade qui peut emprunter ses ingrédients aux genres les plus divers. C'est pour cela que certaines revues tiennent parfois de l'opéra, du concert, du vaudeville, du cabaret, du théâtre, de la chorégraphie, du mélodrame ou de la politique (ce qui revient à peu près au même).

On se souvient du succès sans précédent chez nous de la dernière *Revue* qui ait eu le Monument National comme cadre, revue qui réunissait au talent inimitable de l'humoriste Gratien Gélinas l'art délicat et teinté de poésie de Claude Robillard.

Aussi fallait-il une certaine cranerie pour risquer, à si court intervalle, une autre revue. M. Ovide Légaré a eu cette cranerie. Il doit s'attendre à ce que la plupart de ses auditeurs fassent quasi nécessairement des comparaisons entre *Fridolinons* (de Gélinas et Robillard) et sa propre revue: *Y fait beau, eh!*

Pour ma part, je ne ferai pas de comparaisons. J'ai vu *Fridolinons*, mais, comme je ne m'y suis pas rendu en mission commandée, je ne saurais indiquer, publiquement, les rapprochements ou les contrastes qui peuvent s'imposer entre les deux revues.

Comme toute revue qui se respecte, celle de M. Légaré est copieuse (vingt-six numéros). Elle met en scène un groupe de nos artistes locaux les plus populaires: Barry, Légaré, Poitras, Dufresne, Cloutier, Marion, Mmes Alarie, Béliveau, Riddez, Ouellette, Poitras, etc.

La mise en scène de la revue est des plus soignées. Le décor du train-train de Québec est particulièrement réussi et ingénieux, alors que celui du chemin de Chamby est plus beau que nature. Quant aux costumes, on n'a rien ménagé, et ceux des ballerines d'Elvira Goulz ainsi que des personnages du tableau intitulé *Sabotage des Nations* sont des plus agréables à l'oeil. Ajoutons à cela quelques effets de lumière, une musique bruyante fournie par l'orchestre de Maurice Meerte, et l'on aura l'atmosphère de la revue.

Quant à la revue elle-même, ma foi, elle est inégale. Plusieurs numéros franchement amusants: *Le Train-train de Québec*, *Le Film d'art*, taillé aux ciseaux, *La Famille Loufoque*, l'amour tel qu'on le pense, *le Sabotage des Nations* et surtout *Vox Populi* que l'irrésistible Juliette Béliveau anime de son talent à nul autre comparable.

Le rideau tombe sur une sorte de hors-d'oeuvre qui fait songer à ces "apothéoses" qu'on a l'habitude de voir dans les spectacles de certains pensionnats. Il n'y manquaient vraiment que les feux de bengale. Tableau vivant qui représente la Paix, terrassant la Guerre et unissant dans la fraternité les démocraties et les dictatures. Et je me demande vraiment quelle idée saugrenue on a de jeter brusquement dans ce tableau l'un des grands airs des *Pêcheurs de Perles* ("Où, c'est elle, c'est la déesse... etc."), par ailleurs fort bien chanté par le ténor Georges Dufresne.

En résumé, la revue, si elle est plutôt indigente en sel gaulois, même si elle gagnait à être allégée des deux tableaux qui forment le *Drame de la société nocturne*, mérite l'encouragement, d'abord pour la personnalité des interprètes, pour ses excellents numéros de chant (par Mme Sylva Alarie et M. Georges Dufresne), pour sa brillante mise en scène, et pour quelques créations vraiment originales.

Lucien DESBIENS

Le tourisme au Canada

Ottawa, 13. — En 1937, les dépenses estimatives au Canada des touristes d'autres pays s'élevaient à environ \$294,682,000, contre \$251,299,000 en 1936, gain de \$43,383,000 pendant l'année. La somme estimative des dépenses des touristes canadiens en d'autres pays est de \$124,422,000 en 1937, contre \$110,400,000 en 1936. La balance favorable au Canada dans le commerce touristique en 1937 est de \$170,260,000, contre \$140,899,000 en 1936.

Les visiteurs des Etats-Unis ont dépensé \$277,710,000 en 1937, contre \$238,353,000 ceux des autres pays, \$16,972,000, contre \$12,946,000 en 1936. La majeure partie du trafic touristique entre le Canada et les Etats-Unis se fait par auto-

HILLS & UNDERWOOD
LONDON
DRY GIN
DISTILLÉ ET EMBOUTILLÉ AU CANADA
25 ct. 11.50 - 40 ct. 12.75

DOULEURS
MIGRAINES
NEURALGIES
MAUX DE DENTS
RHUMATISME
INSOMNIE
KALMINE
RAPIDITE
d'action
E.F.F.
SCONTEUR
le cours
ni l'estomac.
En vente dans
toutes les pharmacies.

mobile: les dépenses de cette classe de touristes s'élevaient à \$181,332,000, contre \$153,509,000. Les automobiles jouissent d'un permis de 60 jours, classe la plus importante, se chiffrent à 1,383,130 en 1937, augmentation de 15.9 p.c. sur 1936. Les automobiles ayant un permis de 48 heures augmentent de 8.6 p.c. et s'établissent à 3,127,352; ceux jouissant d'un permis de 6 mois augmentent de 2.6 p.c. et forment un total de 1,358.

Les touristes des Etats-Unis voyageant par chemin de fer ont dépensé un peu plus de \$53,697,000, contre \$49,877,000 en 1936; les voyageurs par océanique, \$16,054,000, contre \$14,967,000; par traversier, aéroplane, autobus, etc., \$26,627,000 contre \$20,000,000.

Les chemins de fer

Ottawa, 13 (CP). — On a suggéré hier, au comité du Sénat qui enquête sur le problème ferroviaire, de réviser la loi régie par la commission des chemins de fer. Le sénateur J.-A. Calder, conservateur, de Saltcoats, qui a fait la suggestion, a dit que cela serait peut-être nécessaire si l'on veut que soient réalisées les économies se rattachant à l'abandon des lignes improductives.

Il faisait allusion à plusieurs projets d'abandon de lignes qui, aux dires de M. S.-W. Fairweather, directeur du service d'études économiques des chemins de fer de l'Etat, ont été rejetés par la commission des chemins de fer.

M. Fairweather a été interrogé toute la journée. Il le sera de nouveau, pour la dernière fois, lorsque le comité reprendra son travail, mardi prochain.

TAIT-FAVREAU Ltée L. FAVREAU, O.O.D., PRÉSIDENT
Examen de la Vue:
L'Optométriste
LORENZO FAVREAU
et ses assistants
Pierre Crevier, B.A. O. et Lucien Hébert, B.A. O.
OPTOMETRISTES-OPTICIENS LICENCIÉS
"Bacheliers en Optométrie"
BUREAU DU CENTRE 265, rue Ste-Catherine E. Tél.: LA. 6703
BUREAU DU NORD 6390, rue St-Hubert Tél.: CA. 9344

NOTRE FAVORI NATIONAL
meichers
GIN
CANADIEN
CROIX D'OR
London Club London Dry Gin
Distillé et embouteillé au Canada par MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
Montréal et Benherville
Three Castles Extra Special Liqueur Whisky

H. LALONDE & FRÈRE LTÉE
Les plus grands spécialistes du
TAPIS
4800 Ave. du PARC

EXCURSION ALLER ET RETOUR de MONTREAL à
NEW-YORK
DEPART VENDREDI
20 MAI \$10
Dép. gare Bonaventure 7 h. 10 p.m. Voitures ordinaires
Arr. New-York (gare Pennsylvanie) 6 h. 45 a.m.
RETOUR (par les trains ordinaires) quittant la gare Pennsylvanie à New-York à 9 h. 10 p.m. SAMEDI, DIMANCHE et LUNDI 21, 22 et 23 mai et par TRAIN SPECIAL, à 7 h. p.m., LUNDI 24 mai.
HEURE SOLAIRE
Les voyageurs devront avoir leurs pièces d'identité pour présentation aux agents de l'immigration américaine et canadienne.
Pour plus de renseignements, appelez MA. 4731 ou MA. 7316.
CANADIEN NATIONAL • CENTRAL VERMONT

CALENDRIER

Demain: SAMEDI, 14 mai 1938.
Saint PACHE, solitaire.
Lever du soleil, 4 h. 25.
Coucher du soleil, 7 h. 16.
Lever de la lune, 7 h. 40.
Coucher de la lune, 4 h. 29.
Premier quart, le 6, à 4 h. 24m. du soir.
Pleine lune, le 14, à 3 h. 30m. du matin.
Dernier quart, le 22, à 7 h. 36m. du matin.
Nouvelle lune, le 29, à 9 h. 0m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

PARTIELLEMENT NUAGEUX ET FRAÎCH, AVEC AVERSES.
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 58.
Minimum 38.
Même date l'an dernier 74.
Minimum aujourd'hui 42.
Même date l'an dernier 52.
BAROMETRE, 10 h. a.m. 29.00. 11 h. a.m. 29.35. Midi: 29.55.
Chiffres fournis par Mme L.-F. de Meul, 7631 rue Saint-Denis, Montréal.

Chine

Attaque japonaise contre Swatow

Les aviateurs japonais continuent à faire pleuvoir des bombes sur le front du centre de la Chine

Hong-Kong, 13 (CP-Havas). — Selon des nouvelles reçues ici, les Japonais ont commencé aujourd'hui une attaque contre Swatow, grand port de la province de Kwantung situé à 350 milles à l'est de Canton et à 150 milles au sud d'Amoy dont les Japonais viennent de terminer l'occupation. Des détachements de fusiliers marins seraient débarqués sur l'île Naona, au large de Swatow, où sont réunis cinq navires de guerre et plusieurs vaisseaux auxiliaires.

Changhai, 13 (AP). — Les aviateurs japonais continuent à faire

pleuvoir les bombes sur le front du centre de la Chine afin de permettre aux quelque douze colonnes qui s'avancent, du nord et du sud de se diriger vers Tangshan qui n'est qu'à 30 milles au nord du chemin de fer; ils ont également causé d'énormes dommages dans la ville de Souhsien, située sur la ligne de chemin de fer Tientsin-Poukou à 45 milles au sud de Stou-tchéou.

Espagne

Les nationalistes s'emparent de 600 milles carrés en trois jours

La prise de Fortanete — Le bombardement de Barcelone

Hendaye, 13 (A.P.). — La cinquième division navarraise du général Sanchez s'est emparée aujourd'hui de Fortanete, un point stratégique qui se trouve presque exactement au centre du front de 85 milles qui va de Teruel à la Méditerranée. L'offensive en cours a valu aux nationalistes la conquête de 600 milles carrés de territoire en trois jours. A l'ouest de Fortanete, la 15e division du général Garcia Escamez a pris d'assaut l'Ermitage de San-Cristobal dans le secteur de Corbalan, à 10 milles au nord-est de Teruel: les li-

gnes rouges auraient cédé de Teruel à Corbalan. Dans le secteur de Cantavieja, à l'est de Fortanete, les bataillons du général Garcia Valino ont également pris d'assaut le mont Tavaruela, qui se dresse à une hauteur de 5,000 pieds.

Barcelone, 13 (C.P.). — Les aviateurs nationalistes ont bombardé la capitale de l'Espagne rouge hier et aujourd'hui. Le bombardement d'hier aurait fait 47 victimes et celui d'aujourd'hui 30, sans compter les blessés.

Heinlein à Londres

Londres, 13 (C. P.). — Le chef des Allemands de Tchécoslovaquie, Konrad Heinlein, est arrivé à l'improviste hier soir à Londres où il a déjeuné ce matin avec M. Winston Churchill et sir Archibald Sinclair, chef de l'opposition libérale. Il doit également rendre visite au conseiller diplomatique du gouvernement, sir Robert Vansittart. On croit que Heinlein veut faire valoir

la cause de ses compatriotes auprès des Anglais les plus influents et démontrer au monde qu'il n'est pas un simple outil du chancelier Hitler, mais, au contraire, il agit de sa propre initiative. Sa mission doit être assez importante et urgente car il a quitté la Tchécoslovaquie en pleine campagne électorale et au moment même où le gouvernement tchèque doit publier son nouveau statut des minorités.

Le divorce

Le bill McMeans au Sénat

La Chambre haute en recommence l'étude clause par clause

Ottawa, 13. — Le bill McMeans qui a pour but d'augmenter le nombre des motifs de divorce a rencontré un obstacle inattendu, hier après-midi au Sénat. Comme on s'apprêtait à présenter le bill en troisième lecture, le sénateur J. T. Haig, conservateur de Winnipeg, a proposé un amendement demandant le renvoi du projet de loi en comité plénier.

En agissant ainsi la Chambre haute au dire du sénateur James Calder, conservateur de Regina, craint une mesure sans précédent. Jamais encore le Sénat n'a, après avoir adopté le rapport d'un comité spécial sur un bill, renvoyé le même bill en comité plénier.

On a discuté ce point très longuement, mais on a décidé finalement que la Chambre haute était maîtresse de sa propre procédure. Le président du Sénat, M. Walter E. Foster, a déclaré valide l'amendement Haig et la Chambre haute a repris la discussion en comité du bill du divorce.

Mais, avant la décision définitive du président, le sénateur Haig a tenté vainement d'obtenir le renvoi du bill McMeans au comité spécial sénatorial, qui l'a déjà mis à l'ordre du jour. Sa motion a été battue par 39 à 15 voix.

Il y a eu, en premier lieu, un bref débat sur la motion qui avait pour but l'adoption de ce projet de loi en troisième lecture. Le sénateur J. W. Farris, libéral de Vancouver, a approuvé les vues soumises la veille par M. Arthur Meighen, leader conservateur, sur la validité du bill du divorce, "Le parlement fédéral", a-t-il dit, "a juridiction sur tous les problèmes connexes qui relèvent de son autorité exclusive".

Mais il a différé d'opinion, par ailleurs, sur l'article même créant de nouvelles causes d'annulation de mariage. On admet généralement, a-t-il déclaré, que les autorités du Dominion n'ont pas le droit de décider des annulations de mariage. Aussi pour éviter toute équivoque à ce sujet je suggérerais une nouvelle phraseologie du projet de loi. Que l'on donne comme motifs de divorce ce que l'on appelle maintenant des causes d'annulations, telles que la démence, les maladies contagieuses à l'époque du mariage, etc."

La tempête a éclaté pour de bon quand le sénateur Haig a commencé à s'opposer à la décision du comité spécial qui avait rayé du bill McMeans l'article qui obligeait les conjoints d'attendre trois ans de mariage avant d'avoir le droit de recourir au divorce.

"Je m'objecte aux remarques du sénateur junior de Winnipeg, a dit aussitôt le sénateur Lendrum McMeans, sénateur senior de Winnipeg. Il n'a pas le droit, d'après les règlements, de discuter cet article à un stage aussi tardif du débat". Le sénateur Haig a répondu du tac au tac en présentant sa motion

demandant le renvoi du bill au comité plénier de la Chambre haute. Le sénateur James Murdoch, libéral d'Ottawa, a soutenu que cette proposition était hors d'ordre.

Le président Foster a tranché la question en acceptant la motion Haig. Le Sénat s'est formé en comité plénier et il a recommencé l'étude du bill du divorce clause par clause. La mesure a subi aussitôt de nombreuses attaques en comité. Le sénateur Georges Parent, libéral de Québec, a demandé de rayé l'article 2, renfermant tous les définitions du projet de loi. On a rejeté sa motion.

Puis la discussion s'est engagée sur la signification du mot "craulté". "Je m'objecte, a dit le sénateur Louis Gâté, conservateur d'Ottawa, à la définition du mot craulté dans le sens que lui a donné la haute cour de divorce d'Angleterre. L'interprétation du terme peut changer en Angleterre et je demande qu'on insère aussi dans l'article le mot "maintenant".

"Chaque fois que vous vous cherchez une définition du mot craulté ou fraude, a dit sir Allen Aylesworth, sénateur libéral de Toronto, vous trouverez toujours quelqu'un qui suscitera des difficultés".

Le parrain du bill, le sénateur McMeans lui-même, a suggéré à son tour d'ajouter le mot "maintenant" dans sa législation afin de bien déterminer que l'on se basera dans l'interprétation de la loi sur la définition que les tribunaux anglais donneront au terme "craulté" lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi canadienne du divorce.

On a incorporé de nouveau dans le bill l'article 5 que le comité spécial sénatorial, qui l'a déjà mis à l'ordre du jour, a rayé. Cet article stipule que les conjoints devront avoir été mariés depuis trois ans pour avoir le droit de demander une requête en divorce. Il y aura toutefois exception pour l'adultère, qui est une cause de divorce sur laquelle les tribunaux provinciaux ont déjà juridiction.

Le sénateur A. K. Hugessen, libéral de Montréal, a demandé une nouvelle rédaction de la mesure McMeans afin d'enlever tout doute quant à sa validité. Le sénateur Meighen a fait quelque opposition et l'on a ajourné alors la discussion à la semaine prochaine.

Le bill piloté par le sénateur Gâté en vue d'assurer une charte fédérale à la Corporation épiscopale de la Baie d'Hudson a subi sa deuxième lecture.

Plusieurs projets de loi ont subi leur première lecture: le bill du remboursement des obligations des C.N.R.; le bill amendement la législation des Territoires du Nord-Ouest; le bill modifiant la loi du concordat agricole et celui incorporant la Niagara Falls Bridge Company.

Le comité sénatorial de la banque et du commerce étudiera, par ailleurs, la motion du député Brunelle par laquelle la Chambre des Communes a refusé d'adopter le bill du dimanche tel qu'amendé par le sénat.

La Chambre haute siègera de nouveau lundi soir à 8 heures,

Démission du ministre Janson

BRUXELLES, 13 (A.P.). — Le ministre de M. Emile Janson, qui gouvernait la Belgique depuis un peu plus de cinq mois, depuis la démission de M. Paul Van Zeeland, a démissionné ce matin. Le cabinet de M. Janson s'appuyait sur une coalition du parti libéral auquel il appartenait, du parti socialiste et du parti catholique. Ce sont les catholiques qui ont provoqué la chute du ministre en refusant d'accepter des impôts plus élevés.

L'enquête Rowell

La Ligue des droits de la femme

Le mémoire présenté aujourd'hui

Québec, 13. — La Ligue des droits de la femme a présenté un mémoire devant la Commission Rowell. Elle se plaint que la femme dans la province de Québec souffre de graves injustices, par suite de la répartition actuelle des pouvoirs et des attributions entre les gouvernements fédéral et provinciaux, et du fonctionnement des services administratifs.

Elle affirme que la femme reste assujettie aux mêmes devoirs civiques et au paiement des mêmes impôts, mais qu'on lui retranche certains droits civils et l'usage de certains services administratifs pour l'unique motif qu'elle soit femme. Ces inégalités s'aggravent du fait que le gouvernement fédéral s'en remet au provincial pour la distribution de ses subventions, dans certains cas.

La Ligue signale que les secours directs ont été refusés, à Montréal, aux femmes dont le mari est aliéné, ou emprisonné, ou hospitalisé, ou qui cherche du travail en dehors de la municipalité; à toute femme abandonnée par son mari, ou séparée de lui; aux filles-mères. Des correctifs ont été apportés seulement dans certains cas.

La Ligue estime que les femmes subissent de pareilles injustices parce que les femmes du Québec n'ont pas le droit de suffrage. C'est pour cela aussi que les femmes sont obligées de se contenter de salaires beaucoup inférieurs à ceux des hommes, pour les mêmes travaux, ce qui a pour effet d'entraîner une dévalorisation générale du travail dans la province au détriment des hommes eux-mêmes, et aussi pour les autres provinces incapables de renouer la concurrence.

La Ligue expose également la situation faite à nos institutrices.

Le mémoire ajoute que ces salaires entrent dans des répercussions néfastes sur la mortalité infantile. Celle-ci est plus élevée dans Québec que partout ailleurs, et la Ligue réclame l'intervention du gouvernement fédéral pour organiser des campagnes d'éducation, etc.

On signale aussi que des \$220,000 versés par le fédéral pour les œuvres de jeunesse, \$25,000 seulement sont allés pour l'enseignement ménager aux jeunes chômeuses, alors qu'en Ontario, on a affecté plus du double de cette somme à l'enseignement professionnel féminin. Le gouvernement fédéral ne devrait jamais verser des subventions aux gouvernements provinciaux, à moins d'être assuré que ces subventions profiteront également aux femmes contributrices.

On note également qu'aucune femme n'a été nommée sur la commission québécoise des pensions de vieillesse, ni à aucun des postes de direction des bureaux de placement. De plus les femmes de Québec ne peuvent exercer la profession d'avocat et de notaire, et ne peuvent donc être nommées à un poste judiciaire qui nécessite le titre d'avocat.

Le mémoire ajoute que la femme québécoise et exclue de tous les postes administratifs provinciaux: Bureaux de censures des ventes ambulantes, commissions des salaires raisonnables, de toutes les commissions scolaires, et des postes fédéraux importants.

La Ligue suggère un nouvel amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, ainsi rédigé: "Aucune loi fédérale ou provinciale n'empêchera les femmes d'exercer des droits civils ou des fonctions administratives, d'être nommées à un poste administratif ou judiciaire ou d'en remplir les devoirs ou d'exercer tout métier ou profession civils."

S. E. Mgr Decelles

Saint-Hyacinthe, 13 (D.N.C.). — S. E. Mgr Fabien-Zélie Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, célébrera le 22 mai le double anniversaire de sa naissance et de sa consécration épiscopale. Il est né en effet, le 22 mai 1870, et il fut sacré évêque de Saint-Hyacinthe le 23 mai 1924, succédant à S. E. Mgr Alexis-Xyste Bernard, décédé en juin 1923.

S. E. Mgr Decelles est le septième évêque de notre diocèse. Né à Saint-Damase, fils de Fabien Decelles et de Méline Dupont, il fit ses études classiques et théologiques au Séminaire de notre ville, et fut ordonné dans sa paroisse natale par S. E. Mgr Maxime Decelles, le 4 août 1895. Il fut attaché au Séminaire pendant la plus grande partie de sa carrière, à titre de professeur, de préfet des études, de vicaire-supérieur, puis de supérieur. Chanoine titulaire de la cathédrale de mai 1914 à mai 1924, il devint vicaire général du diocèse en 1920, puis vicaire capitulaire, le 18 juin 1923 au 22 mai 1924. Il fut élu évêque du diocèse le 14 mars 1924, pour être sacré le 22 mai de la même année, par Mgr Di Maria, délégué apostolique au Canada.

A Genève

Réclamations de la Chine

L'Éthiopie — La neutralité de la Suisse — Un ambassadeur de France à Rome

Genève, 13. (A.P.). — Les ministres des affaires étrangères de la France et de la Grande-Bretagne, dont la diplomatie "réaliste" a eu raison de l'empereur déchu de l'Éthiopie, viennent de rencontrer un autre "réaliste". Il s'agit du représentant de la Chine, M. le Dr Wellington Koo, qui a fait un offert des crédits pour l'achat de munitions en Grande-Bretagne, mais qui demande en outre un droit de passage pour ces munitions à travers l'Indochine française et le port de Hong-Kong. M. le Dr Koo menace de créer toutes sortes d'embarras de procédure à la S. D. N. s'il n'obtient pas ce qu'il réclame, notamment l'imposition de sanctions contre le Japon et la tenue d'une réunion extraordinaire de l'Assemblée.

Le conseil de la S. D. N. a rejeté hier la demande de l'empereur d'Éthiopie, qui voulait réclamer à l'Assemblée la question de la reconnaissance de la conquête italienne de l'Éthiopie. On a disposé de la proposition sans même prendre le vote. Le président du conseil, M. Wilhelm Munters, de la Lettonie, s'est contenté de dire: "La grande majorité des membres considère à regret que c'est aux membres qu'il appartient de décider eux-mêmes de l'attitude qu'ils doivent prendre".

Les membres du conseil auraient également consenti, au cours d'une séance tenue aujourd'hui à huis clos, à accorder à la Suisse le statut de neutralité intégrale qu'elle réclame, ce qui la libérerait de toute obligation d'imposer les sanctions décrétées par la S. D. N., à la condition que la S. D. N. soit libre d'exercer ses fonctions en Suisse".

Paris, 13. (A.P.). — La France nommera vraisemblablement son ambassadeur en Italie d'ici quelques jours, maintenant que la S. D. N. lui a rendu la liberté de reconnaître la conquête de l'Éthiopie par l'Italie. On mentionne les noms de MM. François Piétri, Pierre-Étienne Flandin, Jean Mistler et René Besnard comme les candidats les plus en vue à ce poste.

La responsabilité du propriétaire d'auto

Il doit avant de louer sa voiture faire une enquête minutieuse des qualités morales de son locataire

M. le juge Forest, de la Cour supérieure, a décidé ce matin que le propriétaire d'une automobile qui loue sa voiture doit faire une enquête sur la qualité morale du locataire, sans quoi il sera responsable des dommages causés par ce locataire avec la voiture.

M. E. Avery poursuivait conjointement et solidairement MM. Eddy Archambault et Paul Bérubé pour un accident survenu le 27 novembre 1935 sur la route d'Abbotsford, et réclamaient \$171.35 de dommages. Le juge a conclu de la preuve à la responsabilité du chauffeur Bérubé, et il a aussi maintenu l'action contre le défendeur Archambault, propriétaire de l'automobile.

M. Archambault se défendait à l'action en disant qu'il avait loué sa voiture à son codéfendeur, qui était porteur d'un permis de conduire. Dans les considérants de son jugement le juge dit entre autres choses que le fardeau de la preuve que le dommage n'est pas dû à la conduite irrépréhensible du propriétaire ou de la personne en charge de son automobile leur incombe à eux deux, que le propriétaire a eu tort de confier son auto à un jeune chauffeur qui n'avait que deux mois d'expérience, et que le fait d'avoir un permis de conduire n'est pas en lui-même un brevet de compétence; enfin que le locataire d'une automobile qui veut dégager sa responsabilité doit faire une enquête minutieuse des qualités morales de son locataire avant de lui confier sa voiture.

Académie française

La candidature de Charles Maurras

Au fauteuil d'Henri-Robert

Paris, 13 (P.C.-Havas). — Charles Maurras vient d'envoyer sa lettre de candidature à l'Académie française au fauteuil bâtonnier Henri-Robert. Son déjà candidats à ce fauteuil: Jérôme Tharaud, romancier et essayiste; Edouard Leroy, philosophe; Alphonse Séché, critique; Louis Arlus, dramaturge, et Fernand Gregh, poète. On se souvient que Charles Maurras présentait déjà sa candidature il y a quinze ans au fauteuil de Paul Deschanel, président de la République. Les autres candidats étaient l'homme d'Etat Célestin Jonnart, le poète Fernand Gregh et le romancier Gustave Guiches. Au premier tour, Maurras et Jonnart avaient le même nombre de voix mais, au quatrième tour, Jonnart l'emporta.

Séjourné prêt pour Londres

Genève, 13 (AP). — L'empereur Scissiaï, qui n'a pas été chanceux hier, devant le conseil de la Société des nations, est parti pour Londres ce matin.

Washington et l'Espagne

WASHINGTON, 13 (A.P.). — Le comité des affaires étrangères du Sénat a décidé aujourd'hui par un vote de 17 à 1 de remettre à plus tard l'étude de la résolution Nye qui demandait au gouvernement de lever l'embargo sur les expéditions d'armes en Espagne. Le comité a pris cette décision après avoir pris connaissance d'une communication du secrétaire d'Etat, M. Cordell Hull, qui déclarait que ce serait une mesure inopportune. Le vote de ce matin équivalait pratiquement au rejet de la résolution.

Les hôteliers de la campagne

M. GAGNON REELU PRÉSIDENT — LA REFRANCISATION

L'Association des hôteliers de campagne de la province de Québec a réélu M. J.-L. Gagnon à sa présidence pour la cinquième fois. M. Gagnon est un partisan du mouvement de refrancisation. Il a notamment déclaré hier: "Refrancisons, refrancisons. C'est là le programme réel et bien naturel qui produit les meilleurs résultats. N'évitons pas de mettre notre langue à l'honneur partout: menus bilingues, papeterie bilingue, indications bilingues. Aménageons l'intérieur de nos auberges dans un style particulièrement québécois, parlons français à chaque occasion et ne craignons pas d'offrir à nos visiteurs la bonne vieille cuisine canadienne-française. Ayons aussi de jolies hôtelleries, fraîches et propres, des verandas fleuries, des pelouses, une cour en bon ordre, des hangars peints et surtout moins de panneaux-réclames".

M. Gagnon a insisté ensuite sur la nécessité de fonder des auberges-écoles. Revenant sur la question de l'excès d'anglais sur les affiches et sur les hôtels, M. Gagnon ajoute:

"Malgré tous nos vibrants appels en faveur de la refrancisation de nos hôtelleries, il est regrettable de constater qu'il y a encore une foule d'appellations anglaises qui devraient disparaître de nos établissements. Nous avons lancé à plusieurs reprises le cri de la restauration française, et cela, à la demande du ministère provincial du commerce et de l'industrie, de tous les corps publics, de tous les organismes touristiques, et je n'hésite pas à répéter que nous devons donner tous nos efforts, sans plus tarder, pour mettre en vedette notre principal attrait, qui est notre caractère ethnique ou si vous préférez, notre caractère essentiellement canadien-français".

L'Association des hôteliers de campagne a réélu tout son conseil en bloc.

Hier, l'Hotel Association of Canada a aussi tenu son congrès. Elle a réclaté la dépense d'un million de dollars par Ottawa pour promouvoir le tourisme.

Ouverture des bureaux

M. Etienne Gauthier, greffier de la ville, annonce l'ouverture officielle de trois bureaux pour les cartes d'identité

M. Etienne Gauthier, greffier de la ville de Montréal, annonce officiellement aujourd'hui, l'ouverture de certains bureaux de districts pour la carte d'identité.

Voici le texte de l'avis qu'il a fait publier: "Avis est par les présentes donné que les bureaux de districts suivants ne resteront, à compter du lundi, 16 du courant, ouverts que pendant les heures ci-après mentionnées, nonobstant tout avis contraire publié jusqu'à ce jour, savoir:

Bureaux de districts

No 1, 12159, Bois-de-Boulogne, pour le quartier Ahuntsic: Heures d'ouverture tous les jours, hormis les jours fériés: De 9 heures du matin à 9 heures du soir, et le samedi, de 9 h. du matin à 1 h. de l'après-midi.

No 3, 389 ouest, Ontario, pour les quartiers St-Laurent, St-Joseph, St-André, St-Georges et St-Anne: Heures d'ouverture tous les jours, hormis les jours fériés: De 9 h. du matin à 9 h. du soir, et le samedi, de 9 h. du matin à 1 h. de l'après-midi.

Caserne de Dartmouth

Ottawa, 13 (D.N.C.). — Le ministère de la Défense nationale annonce qu'un contrat a été accordé à la Fundy Construction Company Limited, à Halifax, N.E., à raison de \$145,812.00, pour la construction d'une caserne à la station du Corps d'Aviation Royal Canadien, à Dartmouth, N.E.

Messe pour M. l'abbé Lapalme

En mémoire de M. l'abbé Auguste Lapalme, Société des Ecrivains canadiens, fera chanter une messe, le dimanche 14 mai à 8 heures à la chapelle des Pères Franciscaïns, 2410 ouest, rue Dorchester.

Les E.-U. auront un poste émetteur d'Etat

Washington, 13 (A. P.). — Le gouvernement des Etats-Unis construira un poste émetteur radiophonique d'une grande puissance pour contrebalancer la propagande des gouvernements communistes et fascistes.

L'élection dans le quartier Ste-Anne

Avis officiel de M. Etienne Gauthier sur le droit de vote des compagnies à fonds social

M. Etienne Gauthier, greffier de la ville de Montréal, a fait publier un avis officiel, pour l'élection complémentaire du quartier Sainte-Anne, où il donne des précisions sur le droit de vote des compagnies à fonds social, etc.

Voici le texte de cet avis: "Avis est par les présentes donné que l'article 44a de la charte de la Cité relatif au droit, pour les sociétés constituées en corporation et possédant un ou plusieurs immeubles, ainsi que pour les compagnies ou corporations à fonds social payant des taxes leur donnant le cens électoral, d'être inscrites sur la liste des électeurs, a été modifié à la dernière session du Parlement provincial:

10. En remplaçant la date du 20 août par celle du 1er septembre, en tant qu'est concernée la production de copie de la résolution nommant le représentant de telles sociétés, compagnies ou corporations, et

20. En édictant que ce représentant devra, en outre des autres conditions qu'il doit remplir, être lui-même un électeur municipal de la Cité.

Ses représentants seront en conséquence soumis à toutes les exigences de la loi se rapportant aux électeurs ordinaires.

Lesdites sociétés, compagnies ou corporations devront donc, si leur représentant nommé en vertu de résolutions déjà passées n'est pas un électeur municipal de la Cité, adopter, pour se conformer à cette nouvelle exigence de la charte, une autre résolution qu'elles devront faire parvenir au sous-séjour le ou avant le 1er septembre prochain.

Pour l'information de tous les intéressés, ci-suit le texte intégral de l'article 44a de la charte, tel qu'en vigueur aujourd'hui, savoir:

"44a. Les sociétés constituées en corporation et possédant un ou plusieurs immeubles, ainsi que les compagnies ou corporations à fonds social, payant des taxes qui donnent le cens électoral, peuvent être inscrites sur la liste des électeurs et voter par l'entremise d'un représentant dûment autorisé à cet effet par une résolution portant le sceau de la société ou compagnie ou corporation intéressée.

Copie de telle résolution doit être produite chez le greffier de la cité le ou avant le 1er septembre.

Lesdites sociétés, compagnies ou corporations peuvent exercer ce droit dans tous les quartiers où, s'il s'agit des sociétés, elles possèdent des immeubles imposables, et, s'il s'agit des compagnies ou corporations, où elles paient des taxes.

Ce représentant doit, cependant, lorsqu'il est autorisé et lorsqu'il est appelé à exercer son suffrage, être directeur ou employé de ladite société ou de ladite compagnie ou corporation, suivant le cas, et être lui-même un électeur municipal de la Cité.

Lesdites sociétés ou compagnies ou corporations, suivant le cas, doivent, dans leur demande d'inscription, indiquer les quartiers où elles possèdent des immeubles imposables ou paient des taxes, suivant le cas, et où elles veulent exercer leur droit de voter.

Ladite résolution servira, pour les fins susdites, tant et aussi longtemps qu'elle ne sera pas remplacée par une autre résolution au même effet, laquelle devra être produite à l'époque mentionnée ci-dessus."

J.-Etienne GAUTHIER, Greffier de la Cité.

Une nouvelle Ecole normale aux T.-Rivières

Les Trois-Rivières, 13. — Les Ursulines des Trois-Rivières viennent d'écider la construction d'une nouvelle école normale sur le deuxième coteau, au nord de la ville. La nouvelle bâtisse s'élèvera sur l'emplacement de l'ancien camp militaire entre le couvent des Carmélites et l'Orphelinat St-Dominique.

Ce sera un édifice tout à fait moderne et à l'épreuve du feu. Il sera construit d'après les plans préparés par l'architecte Ernest Denoncourt, de notre ville.

La supérieure des Ursulines des Trois-Rivières qui nous confirmait cette nouvelle, hier soir, ajoutait que les travaux commencent prochainement. La nouvelle bâtisse sera terminée pour le mois de septembre 1939, alors qu'on en fera l'inauguration officielle. Les fêtes qui marqueront l'ouverture de cette nouvelle institution coïncideront avec le trois-centième anniversaire de l'arrivée des Ursulines au Canada.

La nouvelle bâtisse en plus de contenir tout l'espace nécessaire pour les élèves comprendra aussi un logis pour les religieuses qui y seront affectées.

Quant à l'édifice où se trouve actuellement l'Ecole normale il servira à d'autres besoins de la communauté des Ursulines des Trois-Rivières.

La bénédiction du Pape aux congressistes de Budapest

Cité du Vatican, 13. (C.P. Havas). Le 29 mai, S. S. Pie XI transmettra sa bénédiction aux congressistes de Budapest, par radio, de sa villa de Castel Gandolfo.

Le légat à Budapest, le cardinal Pacelli, partira le 22 mai.

Si vous voyagez...

adresses-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets d'air pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphones: BELLE 3361.

La Politique

La convention libérale

Communication de Me Philippe Brés

Le comité général d'organisation de la convention libérale nous communique la déclaration autorisée suivante, faite par Me Philippe Brés, c.r., président du sous-comité du programme, section des questions politiques, économiques et financières:

"L'invitation générale qui vient d'être lancée à tous les libéraux, sans exception, de participer non seulement à la convention des 18 et 19 juin, mais aussi à l'organisation active dans les comités qui la préparent, a créé un climat très favorable à l'éclosion de la bonne entente dans tous les milieux. Partout où il était, dans les circonstances, normal de prévoir des difficultés, celles-ci s'aplanissent d'elles-mêmes. Il nous revient de divers endroits de la province que les décisions prises au début de la semaine, par la direction des comités, ont été accueillies avec l'optimisme le plus évident.

"L'organisation de la convention débute bien et le travail s'accomplit à la satisfaction générale.

"L'intérêt que suscitent les préparatifs des grandes assemblées politiques de juin ne fait qu'augmenter, et il détermine, dans le parti libéral provincial, une volonté de réussir pleinement le choix d'un chef.

"Des l'abord, il importait, pour tous les libéraux, que chacun comprît qu'il sera individuellement solidaire des décisions collectives qui seront prises alors. Et cela, à plus d'un signe qui nous le confirme, est déjà entendu de tous.

"Il n'y aura pas à Québec que les mille délé

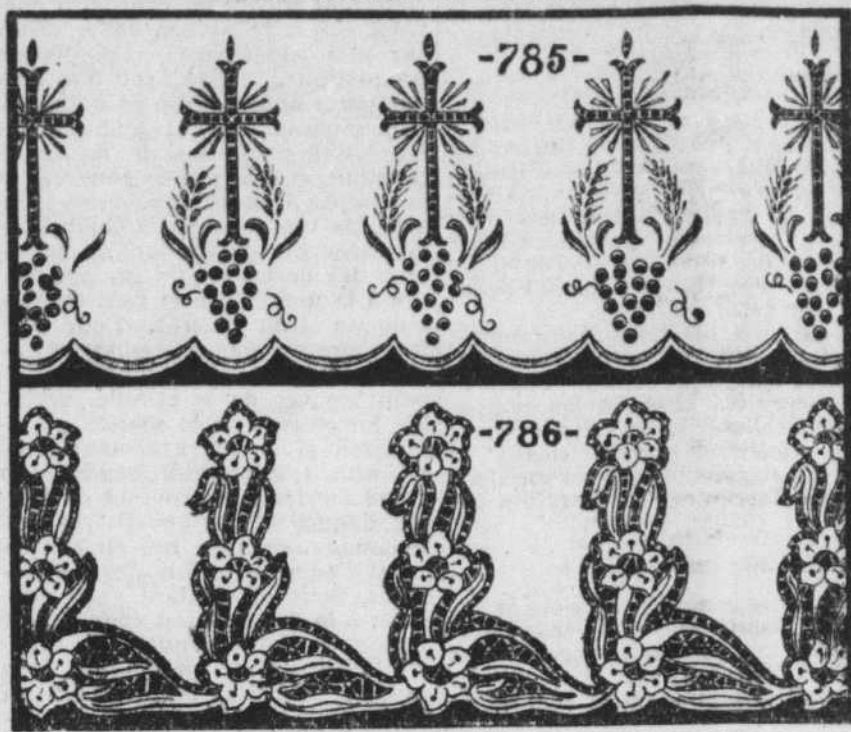
LA PAGE FEMININE

"Vivre en aimant"

Directrice: Germaine BERNIER

La dame à la lampe

NOTRE PATRON DE LA SEMAINE



Nos 785-786 — NAPPES DE BALUSTRADE pour la communion, assorties à deux de nos nappes d'autel les plus en demande, nos 252 et 265. Le dessin qui a 15 pcs de haut peut également servir pour aubes si désiré.

CHACUN de ces patrons à tracer, 25c; perforé, 50c; au fer chaud, 4 vgs pour 60c. La grandeur ordinaire d'une nappe de balustrade est de 8 vgs de long, sur 18 pcs de haut. Elle est généralement partagée en deux, le dessin remontant de chaque côté en avant. Etampée sur belle toile fine et solide, \$7.00. Coton français pour la broderie, environ \$4.00. Etampée pour une aube sur belle toile fine deux qualités, \$8.00 et \$11.00, 3 vgs de tour sur 56 pcs de haut. Coton à broder, environ \$3.00.

Abonnez-vous à notre Revue mensuelle de Broderie et Musique, 12c seulement par an. Circulaire religieuse, 5c; circulaire de baptême, 5c; circulaire de nappes, 5c.

COUPON DE COMMANDE

N.B. — Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste et de nous faire la remise par bons de poste ou timbres-poste en même temps que la commande.

VENDREDI, 20 MAI 1938

Ci-inclus..... pour patrons nos.....

Nom.....

Adresse.....

qu'elle s'était imposée. Mystique et passionnée, elle avait en elle la violence de ceux qui savent être profondément doux et tendres. Les deux extrêmes se rejoignent, et dans la samaritaine qui se penche sur le souffrant il y a la femme d'action, la femme instinctivement pratique qui renverse tout pour soulager parce qu'elle sait aimer.

Florence Nightingale est un nom qui galvaniserait toujours les énergies, qui reconforterait, demain comme aujourd'hui, celles qui luttent contre les partisans de l'ombre pour la lumière.

Jeanne CAPPE
(Nation Belge)

Bons mots

A la foire de Neuilly
Devant la ménagerie, le bonisseur pérorait:
— Voilà le grand boa constrictor, celui qui pour son repas avale un boeuf entier.

Toto, à son père. — Ne t'avance pas si près, papa!

Dans un salon
On parle d'un fait historique dont personne ne se rappelle la date.
— Comment, dit un des convives en s'adressant au fils de la maison, vous ne savez pas cela, vous, un bachelier?

Le jeune homme. — Mais, monsieur, je ne suis bachelier que depuis quinze jours.

Cours de religion par le R. P. Voyer, O.P.

Le R. Père Voyer, O.P., donnera son dernier cours de religion pour l'année présente, le lundi soir 16 mai, à 8 h., au Couvent de Marie-Reparatrice.

Ce cours, qui résumera toute l'étude entreprise sur le "Traité des passions" en morale, a pour titre: Des passions à la vie totale.

On donnera aussi ce soir-là le résultat des travaux de fin d'année et les auditrices habituelles et leurs amies sont chaleureusement invitées à être présentes.

effilée sur l'épaule de sa mère.

Ce fut Mlle de Longjumeau qui répondit:

— Ne vous tracassez pas, petite fille. J'ai simplement fait part à votre mère de ma manière de voir sur les absurdes fiançailles de Denis avec votre sœur.

— Absurdes? Pourquoi absurdes? Ils s'aiment tous deux; c'est tout naturel qu'ils s'épousent. Ils seront heureux comme un couple de tourtereaux...

L'entrée de Claire arrêta sur les lèvres de Mlle de Longjumeau une verte réplique.

La jeune fille, fraîche dans une jolie robe souple et toute radieuse, paraissait plus charmante que jamais.

Elle salua la visiteuse sans rancune apparente. Celle-ci lui tendit deux doigts gantés de soie noire.

— Je vous félicite, ma chère, du gâchis que vous faites de la vie de mon neveu.

— Je ne comprends pas, Made-moiselle.

— Pardon, vous comprenez très bien. Vous barrez l'avenir de ce

Cérémonie de vêtue à Saint-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe, 12 (D.N.C.) — Une cérémonie de vêtue vient d'avoir lieu à la maison-mère des RR. SS. de La Présentation-de-Marie, à Saint-Hyacinthe. Elle était présidée par M. l'abbé Gustave Vigneau, curé de la cathédrale, assisté de MM. les abbés Léon Lemay, curé de Rock Forest, et Gérard Lusignan, chapelain de l'institution. Le sermon de circonstance fut prononcé par le R. P. Elphège Brouillet, S.J. On remarquait au chœur M. le chanoine J.-B.-O. Archambault, supérieur du Séminaire; le R. P. Donat J. Fluet, M.S.; MM. les abbés Albert Forcier, Saint-François-du-Lac; Samuel Cusson, curé d'Henryville; Frédéric Brouillet, Acton Vale; le R. F. Constant, S.C., Montréal.

Ont pris l'habit de la communauté: Mesdemoiselles Alette Angers, Manchester, N.H.; Evelyn Aubé, Franklin, Mass.; Georgette Bélanger, S.-Théodore, d'Acton; Olive Blanchette, Woonsocket, R.I.; Alice Bouvier, Manchester, N.H.; Clémence Broutard, S.-Aimé; Marguerite Carrier, Rumford, Me; Berthe Chagnon, S.-Jean-Baptiste; Rita Charbonneau, Longueuil; Marie-Ange Comeau, Richmond; Thérèse Daignault, Woonsocket, R.I.; Charlotte d'Auteuil, Augusta, Me; Cécile Denis, S.-Jean-Baptiste; Marie-Anne Desrosiers, S.-Aimé; Delphine Dumont, Acton Vale; Eunice Fluet, Fitchburg, Mass.; Jeanne Fortin, Rougemont; Germaine Goyette, Iberville; Simone Guilbert, Acton Vale; Marthe Hébert, Keene, N.H.; Alice Janelle, Drummondville; Germaine Janelle, Pierreville; Graciele Joly, Sainte-Rose; Clémence Lalancette, S.-Gérard; Anne-Marie Lusignan, S.-Charles; Germaine Racine, Henryville; Noëlla Rathé, Henryville; Yvonne Roy, Rock Forest; Agathe S.-Nécal, S.-Jean; Eveline Desmarais, S.-Pie de Guire; Grégorine Dumoulin, Granby; Thérèse Roy, Duck Lake, Sask.; Marie-Anne Thibault, Coaticook-Nord.

Les bonnes recettes

AMOURETTES AUX CHAMPIGNONS

On appelle amourettes, en terme culinaire, la moelle épinière des mammifères. On les accommode comme les cervelles, dont elles ont d'ailleurs toutes les propriétés. Pour les préparer avec des champignons, faites-les d'abord dégorger dans de l'eau additionnée de vinaigre ou d'un jus de citron. d'une feuille de laurier et d'une branche de thym, de sel et de poivre. D'autre part, faites fondre dans une casserole un peu de beurre très frais, ajoutez une cuillerée de farine, formez le blanc en ajoutant l'eau de cuisson des amourettes. Enfin, émincez, après les avoir nettoyées, des champignons de couche. Faites-les cuire avec un morceau de beurre, du sel et un jus de citron sur un feu vif en laissant bouillir quatre ou cinq minutes au plus. Retirez alors du feu, laissez reposer encore cinq minutes les champignons dans leur jus et ajoutez amourettes, champignons et jus dans le blanc préparé. Au moment de servir, liez la sauce avec un ou deux jaunes d'œufs et du beurre frais. Posez les amourettes dans un plat et nappez avec la sauce et les champignons.

LA CROUTE AUX FRAISES

Deux tranches de pain ou de brioche, confiture d'abricots ou de prunes, un sirop de sucre, madère, fraises.

Faites revenir dans du beurre des tranches de pain ou de brioche, enduisez-les de confiture d'abricots ou de prunes et dressez-les en couronne, sur le plat. Faites un sirop de sucre auquel vous ajoutez du madère; jetez des fraises dans ce sirop, un instant, sans les laisser cuire; puis mettez-les au milieu des croûtes et versez dessus le sirop. Servez très chaud.

LE POULET A L'ESTRAGON

Un poulet, un oiseau de lard gras, deux fortes pincées d'estragon, sel, poivre, un morceau de beurre, une cuillerée de farine, un peu de bouillon, oignon, ail, persil, thym, une branche d'estragon.

Videz un poulet et préparez-le comme pour rôti. Prenez le foie, hachez-le, puis hachez à gros comme la moitié d'un oiseau de lard gras et deux fortes pincées d'estragon. Mélangez bien le tout ensemble, hachez de nouveau ce mélange pendant quelques instants, salez, poivrez, et mettez cette farce dans l'intérieur du poulet, bridez-le et faites-le revenir à la casserole dans un morceau de beurre; retirez du feu et faites la sauce en ajoutant une cuillerée de farine, un peu de bouillon, sel, poivre, oignon, ail, persil, un peu de thym et une branche d'estragon. Remettez le poulet et laissez-le jusqu'à cuisson.

COTELETTES DE MOUTON

Dans une poêle, mettez un bon morceau de beurre que vous laissez brunir. Mettez-y les côtes, salez, poivrez, retournez et faites bien rôti. Dans le jus de cuisson mettez quelques cuillerées à soupe d'estragon haché, cuisez pendant deux minutes et garnissez en les côtes que vous aurez tenues au chaud. C'est une manière nouvelle et exquise de préparer les côtes de mouton.

Le ménage ne l'énervé pas

Le Shredded Wheat lui procure l'énergie nécessaire pour passer à travers une rude journée de travail. Le croquant et croquant Shredded Wheat est 100% de blé entier avec tous les éléments vitaux fournis par la nature. Le Shredded Wheat avec du lait ou de la crème—des baies et des fruits frais ou en conserve—est le mets idéal, bien équilibré, pour tout le monde.

The Canadian Shredded Wheat Company, Ltd. Canada
Niagara Falls

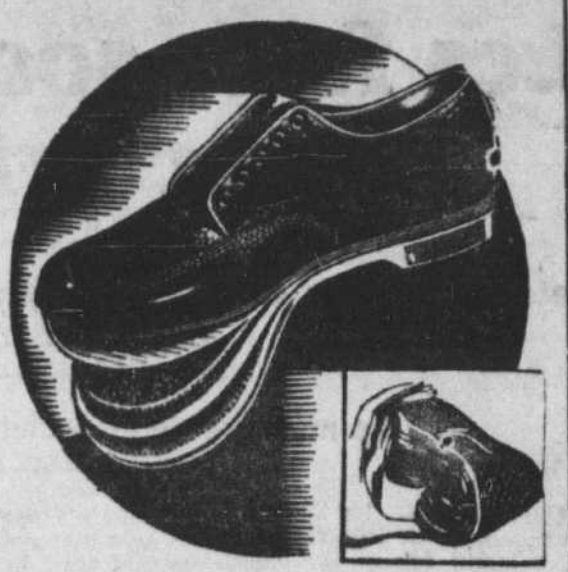
17 BROS. RECETTES DANS CHAQUE BOITE

SHREDDED WHEAT
FAIT AU CANADA - DE BLE CANADIEN

Sisman Scampers

EATON

est l'endroit tout désigné où acheter à Montréal ces souliers de sport tant en faveur!



Ce soulier en "Elk" flexible est aussi souple qu'un mocassin et ses semelles en liège gardent vos pieds frais et secs. Semelles en caoutchouc Goodyear. Fausse semelle en cuir réfractaire à la transpiration.

POUR ENFANTS — POUR GARÇONS — POUR HOMMES —
pointures 11 à 2 — pointures 1 à 5 1/2 — pointures 6 à 11 —
la paire 1.99 la paire 2.19 la paire 2.49

Chaussures, au deuxième.

THE T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL

Au théâtre

Si le Français est pessimiste au coin du feu, il paraît établi que deux mille Français, réunis dans une salle de spectacle, sont optimistes, qu'ils ne veulent pas aller se coucher sans avoir vu l'amour et la vertu tirés d'affaire, ou, tout au moins, sans qu'on ait repéré l'un ou l'autre d'eux.

Augustin FILON

Le contrôle est, dans l'ordre chronologique, le quatrième obstacle imposé aux amateurs de théâtre par une divinité occulte et spectaculaire, les trois premiers obstacles étant: la cherté du billet, celui du transport, et le contact de l'ouvreur de portière, et les obstacles qui viennent après étant: l'assaut de la placeuse, la durée des entr'actes, les complications du vestiaire, la recherche d'un véhicule à la sortie, et, souvent aussi, le peu d'intérêt du spectacle lui-même.

Miguel ZAMACOIS

A l'Ecole d'hygiène sociale

La souscription en faveur de l'Ecole d'Hygiène Sociale Appliquée s'est terminée le 10 mai au cours d'une partie de cartes présidée par la mairesse de Montréal, Madame Adémar Raynault. Mlle Alice Bastien, Luce Cardinal et M. Armand Roberge sont les gagnants des prix offerts à cette occasion.

L'Association des Diplômés de l'Ecole d'Hygiène Sociale Appliquée profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont bien voulu s'intéresser à leur organisation.

La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste

Les dames et jeunes filles qui ont accepté la fonction de présidente de paroisse ou de chef d'équipe du "Denier National" sont invitées à une assemblée qui aura lieu lundi, 16 mai, à 3 h., à la Fédération, 853 est, rue Sherbrooke.

"Peuvent-elles garder un secret?" (1)

Malgré l'uniformité du style et les imperfections qui tiennent probablement à l'étendue exagérée des cadres, ce livre débordé de leçons utiles et de sentiments généreux. La peinture salubre de certains caractères, l'atmosphère de charité chrétienne que l'on respire à chaque page, l'exposé des conséquences qu'entraînent les irrégularités de la jeunesse, la tranquillité de la conscience dans l'accomplissement du devoir, etc., composent une ambiance fort sereine qui laisse deviner à la fois une grande noblesse d'âme et un instinctif désir de protéger et de défendre le bonheur chez les autres. Un but si éminemment charitable fait presque oublier les embarras de la technique.

Les jeunes filles qui quitteront le pensionnat trouveront dans le livre de Mlle Maillet un guide précieux pour une sage ordination de leur vie sentimentale. On pourrait dans ce but, le leur offrir comme récompense de fin d'année avec l'assurance qu'elles en tireraient le plus grand profit.

A. Saint-Pierre, O.P.

(Revue Dominicaine).

(1) Volume de 315 pages. Au comptoir ou par la poste: \$1.00. Service de Librairie du Devoir, 430 Notre-Dame est, Montréal.

Feuilleton du "Devoir"

Après leur Mariage

par O'Neués

9. (Suite)

— Puisque Denis désire épouser laide, je ne vois pas pourquoi vous l'en empêcheriez, se révolta Mme de Sauval.

— Vous ne voyez pas? Eh bien, je vais vous le dire. Votre fille est trop occupée de sa propre personne, de son propre bonheur pour se soucier jamais du bonheur d'un autre.

Mme de Sauval essuya quelques larmes.

— Claire aime Denis, balbutia-t-elle. Et Denis est le mari que j'aurais choisi pour elle. Réellement, Clémentine, je ne vois pas que je doive rien faire.

Sa visiteuse la regarda curieusement, comme elle eût regardé un spécimen étrange d'une espèce inconnue.

— Le monde est peuplé de sots, dit-elle. Cessez de pleurnicher, ma chère, les fleurs ne sont pas une solution, et ces yeux éplorés et votre nez rouge ne vous embellissent pas.

La porte s'ouvrit, Rosie entra. D'un coup d'oeil, elle vit Mlle de Longjumeau combattive et sa mère effondrée. Elle fut aussitôt en armes.

— Bonjour, Mademoiselle, dit-elle du ton le plus poli. Pourquoi pleurez-vous, chère maman?

Elle appuya fermement une main

sur l'épaule de sa mère.

— La jeune fille, fraîche dans une jolie robe souple et toute radieuse, paraissait plus charmante que jamais.

Elle salua la visiteuse sans rancune apparente. Celle-ci lui tendit deux doigts gantés de soie noire.

— Je vous félicite, ma chère, du gâchis que vous faites de la vie de mon neveu.

— Je ne comprends pas, Made-moiselle.

— Pardon, vous comprenez très bien. Vous barrez l'avenir de ce

pauvre garçon; vous le condamnez

à la misère par caprice, uniquement

par caprice, car vous ne l'aimez pas. Vous n'aimez que vous-même... Je suis disposée à racheter sa liberté. Rendez-la-lui, et je vous donnerai tout de suite, en pleine propriété et sans conditions, le capital de la rente promise... en chiffres ronds, un million.

Mme de Sauval poussa un léger cri. Rosie étouffa une exclamation. Claire devint d'abord très rouge, puis très pâle.

— Non, Mademoiselle, dit-elle, après un court silence. Je ne renoncerais pas à Denis. Je lui ai promis de l'épouser, je tiendrai ma promesse. Nos conditions de fortune ne regardent que nous. Nous nous aimons.

Si Mlle de Longjumeau fut touchée, personne n'en put rien savoir; elle ricana:

— Dans un an, nous verrons ce que sera devenu ce bel amour. Mais entendez-moi bien: Denis, mon héritier naturel, n'aura jamais rien de moi, j'ai, de par le monde, une cousine que je déteste et qui

est très riche. Je lui laisserai, et à

ses enfants, jusqu'à mon dernier

sou. Vous voilà avertie.

— Vous êtes vindicative, Made-moiselle, dit doucement Rosie. Vous devez avoir beaucoup souffert.

Mlle de Longjumeau demeura un instant interloquée, puis se leva précipitamment.

— Au revoir, Hélène. J'ai des tas de courses à faire et j'ai déjà perdu trop de temps chez vous. Ne fondez pas en eau, vous ressembliez à un lapin noyé. Et vous, bergerie — elle s'adressait à Rosie et son ton était moins âpre — je vous corrigerais bellement, si vous étiez ma fille, pour votre langue trop bien pendue.

— Heureusement, je ne suis pas votre fille, répliqua Rosie avec bonne humeur; rien qu'une petite amie qui pourrait vous aimer de tout son cœur si vous laissiez tomber votre manteau d'épines.

Rosie, seule peut-être, devinait le cœur passionné qui s'enveloppa, pour ne pas se laisser pénétrer, de cette dure cuirasse.

Mlle de Longjumeau regagna sa voi-

ture, une calèche démodée qu'elle

n'avait jamais consenti à remplacer par une auto, gronda le valet qui n'ouvrait pas la portière assez vite et lui donna son congé pour la fin du mois. Comme ceci arrivait presque chaque semaine depuis plusieurs années, le brave homme s'était ennuie.

Quoique la propriétaire de l'hôtel de la rue Vaneau eût annoncé qu'elle ne reviendrait que pour le dîner, elle rentra pour le goûter, qui tenait dans l'ordre des repas une place importante, l'octogénaire se contentant, par hygiène, d'un dîner très sommaire.

Son besoin de railler s'exerçait volontiers aux dépens de l'appétit de la pauvre Irma Lérins qui osait à peine rien prendre sur la table abondamment servie, sans un regard jeté sur son tyran. Cette humble attitude irritait la vieille demoiselle et excitait sa verve moqueuse.

— Je vous ai dit ce matin, Made-moiselle Lérins, commenca-t-elle,

que mon neveu m'amène ce soir un

de ses amis à dîner, une sorte d'œu-

vre de philanthropie à laquelle, de gré ou de force, il prétend m'associer. Il souhaite, je suppose, me réconcilier avec l'humanité, la laide humanité... à part quelques exceptions. J'espère que vous voudrez bien, pour une fois, vous défaire de votre pauvre mine de souris prise au piège. On croirait, à vous voir, que je vous martyrise...

Vous me feriez plaisir de débarrasser cette assiette de son dernier gâteau... Quand vous aurez fini, nous quitterons la table.

— M. Lutrelle vient dîner ce soir? demanda Irma, timidement.

— Oh! ma patience! Ne vous ai-je pas dit qu'il amène un ami?

Comment le ferait-il, s'il ne venait lui-même?

— Mlle de Sauval viendra-t-elle aussi?

(A suivre)

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), éditeur-proprioétaire — Georges Pelletier directeur-général.

L'ENQUETE ROWELL

Les faits sociaux dans la province de Québec

Retour à la terre et décentralisation sociale — L'égalité entre les Canadiens anglais et les Canadiens français

Le mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Québec, 13. — La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a présenté ce matin devant la Commission Rowell un mémoire divisé en deux parties: la première est une étude constitutionnelle intitulée: *Le Canada, pays anglo-français*; la seconde porte sur les faits sociaux dans la province de Québec. Cette étude de 26 pages grand format est d'un vif intérêt. Notre société nationale y expose sa doctrine politique, économique et sociale.

L'étude constitutionnelle par laquelle débute le mémoire résume d'abord la période d'évolution qui va de la conquête à la Confédération, et les textes qui ont consacré nos droits: capitulations de Québec et de Montréal, traité de Paris de 1763, Acte de Québec de 1774, Constitution de 1791, Constitution de 1841; c'est le fait historique qui sert de base au fait politique: la Confédération.

La mémoire rappelle les déclarations: pour parler du Kent-House, conférences de Charlottetown et de Québec, ratification par le parlement des deux Canadas, conférence de Londres et sanction royale.

De tout cela il résulte un nœud. Les bases de l'entente sont l'égalité entre les deux groupes qui ont fait le contrat: les Canadiens anglais et les Canadiens français. La Confédération telle qu'elle existe est due aux Canadiens français, qui n'ont pas voulu d'une Union Législative. Et après avoir cité comme sur le fait historique des déclarations de politiques et de juristes éminents le mémoire résume cette première partie dans les conclusions suivantes:

Conclusions

1o Deux races, deux cultures, deux civilisations constituent ce pays.

2o Pour réaliser une harmonie nationale, ces deux races ont librement consenti un contrat: le pacte de la Confédération, qui a été sanctionné par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord.

3o Suivant l'esprit et la lettre de ce contrat, les deux parties ont des obligations et des droits égaux: chacun doit respecter les particularités de l'autre; notamment en matière de foi, de langue et de droit privé.

4o Tout acte pose en violation de ces données est anticonstitutionnel. Par exemple, doivent être qualifiées ainsi les législations suivantes:

1871. Loi du Nouveau-Brunswick supprimant les écoles catholiques et l'annexant le français du programme scolaire.

1877. Loi de l'Île du Prince-Édouard au même effet.

1890. Loi du Manitoba abolissant les écoles séparées et interdisant le français officiel.

1892. Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest adopte une mesure au même effet.

1912. Loi du Keewatin, qui porte la main sur les écoles catholiques et interdit le français, à toutes fins pratiques.

1912. Loi de l'Ontario. — Le Règlement XVII.

1916. Loi du Manitoba effaçant le français du programme scolaire.

La seconde partie du mémoire: *Les faits sociaux dans la province de Québec*, expose les caractères et les conséquences qui résultent de nos lois civiles françaises et de notre foi catholique, le déséquilibre qui s'est produit dans notre province par l'exode des campagnes, et conclut qu'une réforme s'impose: le retour à la terre; une audacieuse réadaptation économique fondée sur une connaissance approfondie de notre milieu géographique et humain, des tendances naturelles de notre population et des besoins concrets de la famille franco-canadienne; la décentralisation sociale. Voici le texte de cette deuxième partie du mémoire:

Les faits sociaux dans la province de Québec

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, la plus ancienne société nationale des Franco-Canadiens, désire attirer l'attention de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces sur quelques faits sociaux propres à notre nationalité. Ces faits justifient la conclusion de ce mémoire: la province de Québec étant différente des autres provinces, ses problèmes deviennent des problèmes de régime interne ou de politique provinciale, à condition que l'État fédéral lui accorde une plus large autonomie de même que des moyens d'action plus directs et, pour autant que la solution de ses problèmes exige des revenus additionnels, lui ouvre de nouvelles sources de revenus.

Nous soumettons ces considérations de faits en tenant compte de notre qualité de Franco-Canadiens. La nationalité des requérants ne change rien aux faits. La situation que nous voulons exposer étant ce qu'elle est sous nos yeux, nous osons qu'il importe de la corréler avec d'autres nationalités, reconnues par le droit constitutionnel, mais aussi, par ricochet, toute l'économie du Dominion.

Principes qui gouvernent l'organisation sociale de la province de Québec

A — Inspiration juridique: notre droit

La Confédération a confirmé: a) la liberté de la religion catholique dans toute l'étendue du Dominion; b) l'exercice des lois civiles françaises dans la province de Québec. Elle consacre donc deux

des prérogatives essentielles de notre nationalité.

Lors du dernier recensement (1931) la population de la province de Québec se composait ainsi: a) Au point de vue religieux: 2.458.283 catholiques romains ou 85,5 p.c. de la population totale; 415.972 protestants des diverses dénominations, juifs, orthodoxes, etc., ou 14,5 p.c. de la population totale; b) Au point de vue ethnique: 2.292.193 Franco-Canadiens, soit, à quelques dixièmes près, 80 p.c. de la population totale; 582.062 Canadiens anglais, écossais, ou d'autres origines ethniques, soit 20 p.c. de la population totale.

Depuis 1931, ces proportions n'ont dû guère varier. La ligne de démarcation religieuse correspond donc sensiblement à la ligne de démarcation ethnique. Les lois civiles françaises, officiellement reconnues dans la province, fournissent donc à la société, sans égard à la différenciation ethnique et religieuse, son armature.

Caractères de ce droit

1) Il est codifié et en vigueur depuis 1866.

2) La codification de 1866 ne préjudicie pas à l'application dans la province de certaines règles de l'ancien droit français, telles qu'édictées par les grandes ordonnances royales.

3) Il est d'origine française. Par exemple, la famille est une; elle repose sur le mariage indissoluble; la propriété dans la province de Québec n'est pas essentiellement individualiste. Elle a une fonction sociale. L'hypothèque et le gage sont des institutions typiquement françaises. En matière de succession, la province de Québec reconnaît le principe anglo-saxon de la liberté illimitée de tester, tempérée toutefois par l'institution du douaire.

B — Inspiration sociale

L'influence religieuse n'est pas aussi nettement déterminée; la religion catholique professée par 85,5 p.c. de la population inspire cependant une partie très considérable des œuvres et des institutions sociales.

Caractères

Ils découlent tous de sa conception de la personnalité humaine. D'où, les conséquences sociales suivantes:

1) Le respect dû à la dignité de la personne;

2) Le respect dû au travailleur;

3) Le droit du travailleur à des conditions humaines;

4) Le droit à la moralité du travail;

5) Toute l'activité humaine est orientée vers une fin éternelle.

6) Les lois qui régissent le citoyen doivent l'acheminer vers l'observation de la loi morale fondée sur Dieu et l'immortalité de l'âme.

7) La doctrine sociale catholique distingue l'individu de la personne.

Conséquences d'ordre théorique

Cette morale entraîne un certain nombre de conséquences.

1) Réforme des principes: juste notion du droit de propriété; relation entre le capital et le travail fondées sur la justice et la charité; relèvement du prolétariat et du salariat.

2) Réforme des institutions: correction du libéralisme économique; restauration du rôle véritable de l'État qui est de coordonner et non d'absorber; l'économie organisée; l'association professionnelle.

3) Réforme des mœurs: La doctrine sociale catholique vise à l'élévation du type humain.

Cette doctrine juridique et cette doctrine sociale, qui sont propres à la province de Québec, ont produit des faits sociaux particuliers à notre nationalité, dont le plus caractéristique est la famille.

La clef de voûte de notre organisation sociale est la famille. C'est en regard de la famille qu'il faut apprécier la valeur de la politique sociale. Celle-ci se déduit du caractère de la population et du cadre géographique et économique dans lequel cette population est appelée à vivre. Si, dans le passé, la politique n'a pas tenu compte du fait familial, il devait s'ensuivre un malaise général. Or, il semble que les politiques aient emprunté leurs exemples et leurs modèles de législation à l'étranger. Voici un premier fait à retenir. La majorité franco-canadienne de la province de Québec conditionne, qu'on le veuille ou non, l'économie de toute la province. Voici un second fait. L'histoire atteste que cette population, entièrement libérée de ses attaches européennes, a, de par sa juridiction et sa doctrine sociale, une conception de la vie qui diffère de celle du reste de la population canadienne. La prospérité économique, pour être stable, doit, chez nous, s'appuyer sur la famille et favoriser son rayonnement.

Conséquences d'ordre pratique — La famille franco-canadienne

Qu'était la société franco-canadienne il y a un demi-siècle? Une juxtaposition de familles autonomes ou quasi autonomes vivant sur des domaines pleins qu'elles tendaient à arrondir de façon à échapper, dans toute la mesure du possible, aux dépendances sociales. Chaque famille vivait dans une sorte de repliement qui réduisait les relations à celles de simple voisinage. Cela avait l'avantage de s'appuyer à l'extrême la solidarité familiale. Cela avait l'inconvénient de laisser la famille à ses seules ressources. Cette situation a duré tant que

les progrès du pays se sont effectués à un rythme accordé avec l'expansion de la population. Alors même, faute de pouvoir s'établir sur place, cette population a vu lui échapper, par l'émigration aux États-Unis, une proportion effroyable de ses effectifs.

A cette déperdition, se sont ajoutées au début du siècle actuel, les influences extérieures — celles du grand atelier, du grand commerce, de la grande industrie — qui se sont fait sentir avec une telle force que la famille a dû s'arracher à son régime communautaire. Elle n'a pas rencontré sur le terrain social les cadres qui lui auraient permis de reconstruire sa vie conformément à ses traditions et sur une base élargie. Léon Gérin a décrit la tragédie de la famille franco-canadienne d'il y a 50 ans.

En dehors de son cadre traditionnel, qu'a trouvée la famille? Le parti politique est précisément l'agent qui n'a pas respecté les données du milieu social et géographique où se déployait la famille. Le salariat a démontré que la famille nombreuse est un obstacle au bien-être. Ces deux compléments qui se sont ajoutés à la famille étaient trop individualistes pour favoriser le maintien de cette cellule sociale.

L'industrialisation de notre province a été favorisée, du côté humain, par la présence d'une famille nombreuse dont les exigences sociales étaient plus conformes à la justice qu'à l'ambition même raisonnable. Les centres industriels ont attiré la population sur certains points du territoire. Ce fut la migration des paysans vers les villes.

A mesure qu'on améliorait le sort de l'ouvrier, on incitait la classe rurale à la désertion. En désorganisant la famille franco-canadienne, la grande industrie a créé dans les grandes villes le prolétariat. Et l'on assiste à ce spectacle paradoxal que, dans une province riche et peu peuplée, l'État a affaire aux mêmes problèmes sociaux que dans les pays restreints et surpeuplés.

Il arrive donc que le social écraie l'économique. Pour corriger cette anomalie, on trouve en cette anomalie même, les indications du remède. Il faut chercher une formule d'organisation qui tienne compte du caractère particulier d'une population et spécialement de cette institution basique de toute société mais plus vitale pour la population franco-canadienne: la famille.

Cette formule, ce n'est pas la législation sociale appuyée elle-même sur le salariat. Elle ne peut ainsi qu'aggraver le mal en disproporcionnant le désavantage de la vie rurale par rapport à la vie urbaine. Il faut entreprendre une redistribution des richesses naturelles et viser à leur exploitation rationnelle. Or, rien dans notre législation et dans notre organisation économique n'a prévu le cas de la famille nombreuse, si ce n'est une loi inscrite par Mercier dans les statuts et qui attribuait à la famille nombreuse soit une terre à cultiver, soit une gratification en argent. Cette loi a été abrogée vers 1905, précisément au moment où débutait la transformation industrielle.

Le problème se pose pour le Franco-Canadien en fonction de la politique provinciale, donc en fonction de l'autonomie. Cette autonomie est d'autant plus nécessaire pour notre peuple qu'il est une minorité dans le Dominion. Une minorité doit l'organisation sociale diffère de celle des autres groupes ethniques. Protéger et stabiliser la famille suppose une large politique d'expansion agricole dans toute la mesure où le permettent le sol et le climat, complétée par une politique industrielle prudente et audacieuse, mais faisant la place le plus large possible à la petite et moyenne industrie.

Fait à noter, de petites villes dotées de moindres industries — Victoriaville, Drummondville — ont traversé la crise sans secours de chômage, alors que le chômage sévit dans les centres où fleurit la grande industrie. Cette politique agricole doit viser: 1) à élargir au maximum la base économique de la population; 2) à stabiliser la population rurale, véritable source des forces vives et gardienne du patrimoine moral; 3) à préserver et à consolider la classe moyenne des petits propriétaires; 4) à diversifier les occupations et à ouvrir des débouchés au surcroît de production et au surcroît de population; 5) enfin, à assurer une plus large distribution des courants d'affaires en multipliant les foyers de vie économique.

Le déséquilibre

Année rurale urbaine

1911 51,8 p.c. 48,2 p.c.

1921 48,8 p.c. 51,2 p.c.

1931 36,9 p.c. 63,1 p.c.

Proletariat

Le recensement de 1921 a relevé dans la province de Québec une population active ou apte au travail de 1.025.709 personnes de dix ans et plus, dont 823.287 hommes et 202.422 femmes. Sur ce grand total, 696.339 personnes étaient des salariés de toutes catégories, soit 535.203 hommes et 161.136 femmes.

En regard des 525.203 hommes classés comme salariés, le recensement ne relève que 92.662 employeurs et 96.331 établis à leur compte. Les 99.091 autres, soit la différence entre la somme des trois groupes ci-dessus, et le total de la population active, sont classés comme ne recevant pas de paye — il s'agit, surtout selon toute probabilité, des enfants de dix à quatorze ou quinze ans.

Pour les femmes, les statistiques donnent 36.618 salariés, 882 employeurs, 4.703 établis à leur

compte, et 1.545 ne recevant pas de paye.

Une telle masse de salariés en regard d'un si petit nombre d'employeurs et surtout de simples autonomes, ne nous paraît pas le fait d'une société dont la situation est saine. Le nombre des dépendants est infiniment trop élevé eu égard aux autres. La base est excessivement étroite sur laquelle repose toute l'organisation sociale — surtout quand on sait de quelle sorte de nomadisme la population est atteinte dans nos villes, principalement à Montréal, où les propriétaires fonciers ne représentent qu'une faible proportion, 13 ou 15 p.c. de la population — phénomène d'ailleurs qui procède des mêmes causes que le précédent.

Chômage

Le chômage révèle que l'exploitation de la province de Québec est viciée dans son processus initial. Cet état n'a pas surgi spontanément. La prolétarisation des masses se manifeste parallèlement à l'industrialisation et à l'oubli de plus en plus complet du fait familial par notre politique.

Donc, la seule législation sociale nous apparaît un remède négatif, attendu qu'elle accentue l'opposition entre les villes et les campagnes. Améliorer le sort des ouvriers sans améliorer parallèlement le sort du paysan, c'est le meilleur moyen d'accroître la désertion rurale.

La restauration qui s'impose

Nous avons dit ce qu'était la famille canadienne; nous avons montré comment une politique irréalisable l'avait déséquilibrée. La solution au malaise semble donc tout indiquée.

Si l'on admet que la vie d'une province, vie économique, sociale, politique, doit être organisée de manière que cette province conserve son héritage moral et spirituel — culture et civilisation — il faut que la politique la fasse s'élever dans le sens de ses intérêts.

Or, la famille franco-canadienne est terrifiée par tradition. C'est le problème agricole qu'il faut d'abord résoudre. On a trop longtemps considéré le problème agricole, le problème forestier, le problème de la colonisation comme indépendants. Au contraire, ils s'avèrent complémentaires les uns des autres. L'exploitation de la ferme occupe de trop courtes saisons pour permettre à la famille rurale de gagner en cinq mois la vie d'une année. Il faut un complément à l'agriculture, c'est l'exploitation de la forêt à laquelle chaque paysan devrait avoir accès. Le paysan trouverait ainsi une source nouvelle de revenus et ne verrait pas son foyer déserté par l'appel au chantier. La culture, d'ailleurs, comme l'exploitation forestière, pour autant qu'ils appartiennent à la grande industrie, travailleront toujours contre la famille franco-canadienne. La colonisation consiste bien moins à amener vers la forêt des citadins désœuvrés qu'à maintenir à la campagne ceux qui y vivent depuis toujours. Ces modes d'occupation s'accroissent naturellement avec le développement territorial de la famille. Cela est si vrai que la clientèle des bureaux de chômage se recrute parmi les nouveaux citadins. Il ne s'agit pas pour autant de prôner une politique exclusivement agricole. L'agriculture trouve un débouché dans l'industrie. Si nous voulons que l'industrie serve la masse de la population rurale, il faut qu'elle soit installée dans toutes les grosses agglomérations, ce qui est la formule de la moyenne industrie, complément et support de l'agriculture dans une région donnée.

La preuve n'est plus à faire, surtout depuis la crise, que la grande industrie a été une mangrove d'hommes tout autant qu'une mangrove de capitaux. Cette conjonction s'est produite non seulement parce que la politique n'a pas su s'adapter au caractère de la population, mais aussi parce qu'elle a procédé sans aucune connaissance suffisante du milieu économique. Les conséquences de cette ignorance s'étalent sous nos yeux comme des faits. Sous une apparente unité, la province de Québec cache une grande diversité économique. Or, on a appliqué indifféremment à plusieurs régions les mêmes méthodes agricoles et forestières avec le résultat d'un demi-succès: colonisation en Abitibi et au Lac Saint-Jean. Cependant, l'uniformité des méthodes d'exploitation forestière a eu pour résultat de détruire la forêt, ou, en certains cas, d'immobiliser d'immenses réserves arborées, rendant quasi impossible la colonisation. Si les choses se sont passées ainsi, c'est que les politiques sur place manquaient de réalisme. On peut difficilement imaginer qu'une politique centralisatrice saura mieux voir la réalité concrète. Ou bien la politique s'inspirera des méthodes dites américaines, ou bien elle tiendra compte des besoins particuliers. Dans cette dernière alternative, la meilleure chance de succès appartient à la politique locale. La méthode de concentration industrielle s'est avérée comme la pourvoyeuse des villes.

D'une manière plus ou moins consciente, la population franco-canadienne perçoit la voie du salut. Son sentiment spontané s'exprime aux heures de crise en réclamant une politique de colonisation et de retour à la terre. Ainsi, en 1921-22 et en 1931. Par une sorte d'instinct de conservation, la population se retourne vers la terre comme vers son grand espoir, vers la campagne comme vers son cadre naturel où la famille traditionnelle peut se déployer. Si un tel phénomène ne se manifeste pas dans les autres provinces, n'est-ce pas l'indice d'une particularité de la population franco-canadienne?

En présence du désordre que nous avons signalé, et à la suite d'un examen rapide du caractère territorial de notre population, on peut se demander maintenant si la législation sociale, juste dans son inspiration et droit dans ses intentions, peut dans l'état actuel produire tous ses effets. Nous ne le croyons pas, aussi longtemps qu'un redressement profond de notre orientation sociale n'aura pas été effectué. Par exemple, la législation ouvrière demeure un palliatif dangereux en accentuant la tendance trop prononcée à tout attendre de l'État, et, d'autre part, à créer une situation privilégiée aux tra-

vailleurs des villes. Dans le premier cas, c'est l'acheminement vers le socialisme d'État. Dans le second cas, le contraste ville-campagne, industrie-agriculture accentuera le mouvement de centralisation urbaine. Une législation qui vise à améliorer le sort de l'ouvrier — bonne en soi — ne peut qu'attirer vers la ville le rural. Or, notre population est, par tradition, rurale et la législation qui peut paraître bonne, en d'autres milieux, risque dans notre province de causer des perturbations sociales très graves. Pour que la classe ouvrière jouisse au maximum de la protection sociale et pour que la société tout entière en profite, il convient de faire porter notre effort sur une audacieuse réadaptation économique, fondée sur une connaissance approfondie de notre milieu géographique et humain, des tendances naturelles de notre population, et des besoins concrets de la famille franco-canadienne. Ouvrir des voies nouvelles à l'initiative, diversifier la production, multiplier les occasions de travail, rendre à la population le goût de l'autonomie et du progrès. Cette politique ne seulement la concevoir au point de vue de l'individu, mais au point de vue de la famille, véritable fondement de la société.

Aussi, si le gouvernement fédéral veut sincèrement rendre un grand service à la province de Québec, quel service bénéficiera tout le Canada, ce n'est pas en centralisant l'administration des lois sociales, mais en prêtant son concours à la restauration économique dont nous avons esquissé les grandes lignes. C'est au nom de faits sociaux concrets, bien établis en regard de l'histoire et de la sociologie, que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal affirme son opposition sociale. Bien au contraire, elle croit qu'une décentralisation s'impose précisément, afin de permettre à la province de Québec d'orienter sa politique sociale dans le sens de ses besoins spécifiques et de ses traditions.

La Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Le service de l'électricité à Québec

Québec, 13. (D.N.C.) — Les échevins ont aboli, hier après-midi, par un vote de 9 voix contre 3, le département du service de l'électricité et destitué de leurs fonctions, le chef de ce département, M. P. Marcotte, et les trois employés qui l'assistaient. Un cinquième avait été avisé il y a quelques jours également que ses services n'étaient plus requis.

Faits divers

Les gobe-sous

Ottawa, 13 (D.N.C.) — M. J. H. Leclerc, député libéral de Shefford, a été informé par le ministère que l'on n'a pas de statistiques établissant le nombre de gobe-sous importés au Canada durant l'année 1937. En outre, il a appris que ces appareils sont imposés selon leur matériel et leur fini. Ces appareils sont aussi sujets à une taxe d'accise spéciale de 3 pour cent sur la valeur imposable et à une taxe de vente de 8 pour cent sur ladite valeur. Bien qu'il y ait des saisis de ces appareils de temps en temps, le gouvernement n'est pas au courant qu'on en fasse un commerce régulier de contrebande.

Roméo Chevrier subira son procès

Roméo Chevrier, accusé de parjure, a été envoyé devant le jury de la Cour d'assises, hier, par le juge Maurice Tétrault, quand son avocat, Me Alexandre Chevalier, a déclaré au tribunal qu'il n'avait pas de témoins à faire entendre à ce stade de la procédure. Dans cette affaire, Chevrier aurait déclaré à Me Germain Bock, pour ensuite affirmer le contraire dans un procès civil, qu'il ignorait complètement l'existence de dégâts faits au radio et à la chaufferette de l'auto de Me Bock, à Saint-Lambert, le soir du 4 octobre 1937. Me Alban Flammang occupe pour la poursuite.

Ingénieur minier mort dans une mine

Geraldton, 13. (C.P.) — J. Harold McAdam, un jeune homme d'Ottawa, qui était âgé de 22 ans, a perdu la vie sous un éboulement survenu à la mine d'or de Little Long Lake, pendant que ses compagnons, qui

étaient tout près de lui, faisaient d'héroïques mais vains efforts pour le sauver.

McAdam, qui était étudiant à l'Université Queen, de Kingston, était employé à la mine depuis trois jours. La mine, où le jeune étudiant perdit la vie, est située près de Geraldton, dans la région nord-ouest de l'Ontario, à environ 150 milles au nord-est de Port-Arthur. Le jeune homme parlait avec ses compagnons, pendant que ceux-ci creusaient avec un ardeur inouïe, faisant des efforts presque surhumains pour percer le roc et la terre sous lesquels McAdam était enlevé. Lorsque ses sauveteurs réussirent à l'atteindre, le jeune étudiant avait succombé aux blessures qu'il avait reçues sous l'éboulement. Avant de mourir, le jeune homme était resté conscient pendant plusieurs heures, et il conversait avec ses compagnons qui travaillaient son sauvetage. Ce fut un secousses survenu pendant que ses compagnons essayaient de l'atteindre, qui fut la cause des blessures mortelles de la jeune victime.

Nommez Votre Scotch



WHITE HORSE
SCOTCH WHISKY
Distillé et Embouteillé en Écosse

Jardinez pour VOTRE plaisir!



THE William Ewing CO. LTD.
SEED MERCHANTS 412 MCGILL STREET MONTREAL

ANNONCES MUNICIPALES

CITE DE MONTREAL

Département de la carte d'identité
Heures d'ouverture de certains bureaux de districts

AVIS est par les présentes donné que les bureaux de districts suivants ne seront, à compter du LUNDI 16 du courant, ouverts que pendant les heures ci-après mentionnées, nonobstant tout avis contraire publié jusqu'à ce jour, savoir:

BUREAUX DE DISTRICTS

No 1, 12159, Bois de Boulogne, pour le quartier Ahuntsic:

Heures d'ouverture tous les jours, hormis les jours fériés... De 9 heures du matin à 9 heures du soir, et le samedi, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

No 9, 389 ouest, Ontario, pour les quartiers St-Laurent, St-Joseph, St-André, St-Georges et Ste-Anne:

Heures d'ouverture tous les jours, hormis les jours fériés... De 9 heures du matin à 9 heures du soir, et le samedi, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

No 13, 448, St-Gabriel, pour tous les quartiers:

Heures d'ouverture tous les jours, hormis les jours fériés... De 9 heures du matin à 9 heures du soir, et le samedi, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

Bureau du Greffier de la Cité.
Hôtel de Ville.
Montréal, le 13 mai 1938.

CITE DE MONTREAL

Droit de vote des compagnies à fonds social etc.

AVIS est par les présentes donné que l'article 44a de la charte de la Cité relatif au droit, pour les sociétés constituées en corporation et possédant un ou plusieurs immeubles, ainsi que pour les compagnies ou corporations à fonds social payant des taxes leur donnant le cens électoral, d'être inscrites sur la liste des électeurs, a été modifié à la dernière session du Parlement provincial.

1o, en remplaçant la date du 20 AOÛT par celle du 1er SEPTEMBRE, en tant qu'est concernée la production de copie de la résolution nommant le représentant de telles sociétés, compagnies ou corporations, et

2o, en édictant que ce représentant devra, en outre des autres conditions qu'il doit remplir, ÊTRE LUI-MÊME UN ÉLECTEUR MUNICIPAL DE LA CITE.

Ces représentants seront, à conséquence soumise à toutes les exigences de la loi se rapportant aux électeurs ordinaires.

Lesdites sociétés, compagnies ou corporations devront donc, à leur représentant nommé en vertu de résolutions déjà passées N'EST PAS UN ÉLECTEUR MUNICIPAL DE LA CITE, adopter, pour se conformer à cette nouvelle exigence de la charte, une résolution qu'elles devront faire parvenir au soussigné le ou avant LE 1er SEPTEMBRE PROCHAIN.

Pour l'information de tous les intéressés, ci-joint le texte intégral de l'article 44a de la charte, tel qu'en vigueur aujourd'hui, savoir:

"44a. Les sociétés constituées en corporation et possédant un ou plusieurs immeubles, ainsi que les compagnies ou corporations à fonds social, payant des taxes qui donnent le cens électoral, peuvent être inscrites sur la liste des électeurs à voter par l'entremise d'un représentant dûment autorisé à cet effet par une résolution portant le sceau de la société ou compagnie ou corporation intéressée.

Copie de telle résolution doit être produite chez le greffier de la Cité le ou avant le 1er septembre.

Lesdites sociétés, compagnies ou corporations peuvent exercer ce droit dans tous les quartiers où, s'il s'agit des sociétés, elles possèdent des immeubles imposables et, s'il s'agit des compagnies ou corporations, où elles paient des taxes.

Ce représentant doit, cependant, lorsqu'il est autorisé et lorsqu'il est appelé à exercer son suffrage, être directeur ou employé de ladite société ou de ladite compagnie ou corporation, suivant le cas, et être lui-même un électeur municipal de la Cité.

Lesdites sociétés ou compagnies ou corporations, suivant le cas, doivent, dans leur demande d'inscription, indiquer les quartiers où elles possèdent des immeubles imposables ou paient des taxes, suivant le cas, et où elles veulent exercer leur droit de voter.

Ladite résolution servira, pour les fins susdites, tant et aussi longtemps qu'elle ne sera pas remplacée par une autre résolution au même effet, laquelle devra être produite à l'époque mentionnée ci-dessus."

Bureau du Greffier de la Cité.
Hôtel de Ville.
Montréal, le 13 mai 1938.

J.-ETIENNE GAUTHIER,
Greffier de la Cité.

ANNONCE MUNICIPALE

AVIS

DEMANDE a été faite à la CITE DE MONTREAL, par M. KATZ, No 23 St-Dominique, pour permission d'établir une cour à bois et charbon, sur le lot No p-35, quartier Crémieux, No 917 St-Dominique.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

L'enquête Rowell

Le mémoire de la Chambre de Commerce de Montréal

Texte des recommandations

Québec, 13. — La Chambre de Commerce du district de Montréal a présenté son mémoire devant la Commission Rowell.

Ce mémoire contient des données statistiques sur l'énorme augmentation du coût de l'administration publique au Canada, puis une série de recommandations:

Recommandations

1) Tout en admettant le bien-fondé des dépenses exceptionnelles découlant d'une situation anormale, la Chambre de Commerce est d'avis que les pouvoirs publics devraient s'efforcer de réaliser le maximum d'économie compatible avec une saine administration. Malgré les progrès accomplis en ce sens, il semble possible de comprimer davantage les dépenses par la suppression de la double taxe des services administratifs, du moment que cette délimitation plus rigoureuse des pouvoirs respectifs du fédéral et des provinces n'échappe pas à l'autonomie du Québec.

2) En vertu de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, les corporations et compagnies par actions sont assujetties à un impôt qui est actuellement de 15 p. 100 des profits annuels. Cet impôt s'applique aussi aux services hydro-électriques sous régie privée, tandis qu'en d'autres provinces du Canada, les services similaires établis en sont exemptés, ce qui leur permet de vendre l'électricité à des prix inférieurs. Il semble injuste, alors, que les contribuables d'une province demeurent assujettis à un lourd impôt auquel ceux d'une autre province échappent à la faveur d'une régie publique. Il y a là une anomalie à laquelle il est nécessaire de remédier et, à cette fin, la Chambre de Commerce recommande que l'impôt sur le revenu affectant les services hydro-électriques soit prélevé par les gouvernements provinciaux eux-mêmes ou, s'il continue d'être prélevé par le gouvernement fédéral, qu'il soit ensuite remis aux gouvernements provinciaux pour servir à augmenter d'autant leurs revenus consolidés.

3) Les divergences interprovinciales, en ce qui a trait à la réglementation du travail, contribuent à rendre le marché de la main-d'œuvre instable et favorisent du même coup une concurrence injuste entre les diverses régions du pays. Cette situation nuit au progrès de l'industrie et du commerce. Il serait plus conforme à l'intérêt général du pays d'uniformiser par ententes entre toutes les provinces les lois ouvrières régissant les conditions de l'apprentissage, les salaires et les heures de travail.

4) Le chômage à l'état de permanence, constitue un problème qui intéresse l'ensemble du pays. Le gouvernement fédéral a déjà reconnu ce principe en instituant des décrets d'urgence en vue de remédier, temporairement, au malaise social qui en découle.

Toutefois, l'administration du chômage, d'après le mode actuel, s'est révélée inefficace et inéquitable, parce qu'elle ne tenait aucun compte des besoins particuliers de la population secourue dont les conditions et le niveau de vie va-

riaient être considérablement augmentés; que les services fédéraux dont dépendent ces fonctionnaires devraient être réorganisés et leurs budgets augmentés de façon à leur donner une pleine efficacité;

5) Qu'un "conseil fédéral d'orientation économique" semblable à l'"Economic Advisory Council", de Grande-Bretagne devrait être créé et chargé d'aviser le gouvernement sur toute question de nature à provoquer l'actuelle situation économique du pays et son progrès futur.

6) Il serait extrêmement utile de créer une "Commission de coordination des transports" chargée de réglementer, afin d'en obtenir le maximum de rendement, les divers moyens de transport en usage: rail, route, navigation intérieure et aviation commerciale;

7) Que des mesures devraient être prises afin d'équilibrer tous les budgets (fédéral, provinciaux et municipaux), de comprimer partout les dépenses sans diminuer l'efficacité des services et, s'il le faut, de procurer de nouvelles ressources à l'Etat en ayant soin toutefois de ne pas décourager ou effrayer le capital dont notre pays a tant besoin et dans lequel aucun progrès économique n'est réalisable.

8) Les questions pédagogiques relèvent essentiellement de l'autorité provinciale tel que prévu par le pacte fédératif. La Chambre de Commerce propose le maintien du statu quo. Cependant, si le fédéral juge opportun d'aider les provinces à développer l'enseignement professionnel, elle réclame sa juste part de ces subsides.

9) Le fardeau administratif des gouvernements s'est accru depuis quelques années par le double jeu de la diminution du revenu, sous l'effet de la contraction des affaires et de l'augmentation de la dépense résultant de nouvelles exigences sociales. De plus, le service d'intérêt sur les dettes antérieures absorbe une proportion anormale de la recette annuelle, de sorte que les budgets actuels deviennent forcément insuffisants. Or, si l'on admet que le redressement économique doit venir de l'équilibre, il importe d'ajuster les dépenses au chiffre des recettes. Dès lors, la Chambre de Commerce se croit justifiée de proposer une plus rigoureuse économie dans l'administration des deniers publics comportant la suppression des dépenses compressibles.

10) Les compagnies dont le rayonnement s'étend à tout le pays sont assujetties à une taxe d'affaires dans chaque province. Cette taxe est inéquitable puisqu'elle surimpose l'entreprise sans tenir compte de son chiffre d'affaires dans la province. Chaque province devrait taxer sur la base du volume des opérations transigées localement et non pas d'après le montant du capital.

11) La simplification des procédures de perception de la taxe s'impose. Ainsi, le rapport annuel que les compagnies transmettent au fédéral pour fins d'impôt devrait servir à l'imposition provinciale et municipale. Le gouvernement du Dominion pourrait, d'accord avec les administrations locales, percevoir lui-même et faire remise en suite ou bien fournir une copie du rapport aux administrations intéressées. Il en résulterait une économie de temps et de travail.

12) Les déclarations d'impôt sur le revenu ne devraient pas faire l'objet d'une enquête après trois ans, à moins qu'il y ait eu fraude. Cette procédure entraînerait des frais onéreux aux entreprises intéressées.

13) De plus, il serait plus équitable de taxer sur le revenu moyen des cinq dernières années.

En terminant, la Chambre de Commerce du district de Montréal se permet respectueusement de prier les autorités compétentes de mettre tout en œuvre pour sortir le Canada de cette crise.

14) Que pour provoquer une reprise durable des affaires, il faut augmenter le pouvoir d'achat des masses;

15) Que ce pouvoir d'achat dépend de la production et que celle-ci ne doit donc pas être écrasée par de trop lourds impôts;

16) Qu'aucun réveil économique n'est possible au Canada sans un accroissement notable des exportations, notre marché intérieur étant trop limité pour qu'il puisse absorber une production agricole ou industrielle de rendement suffisant;

17) Qu'il est urgent de provoquer une plus grande diversification des cultures et la création d'industries nouvelles utilisant les ressources du pays;

18) Que, pour cela, il peut être avantageux d'encourager l'importation de capitaux étrangers;

19) Que l'Etat doit intervenir aussi peu que possible dans les affaires — sauf pour la répression des abus — et limiter son action aux mesures de nature à activer les échanges et à multiplier les débouchés extérieurs;

20) Que des traités de commerce bilatéraux devraient être signés avec autant de pays que possible; que le nombre des représentants officiels (ministres, consuls ou commissaires du commerce) de-

vait être considérablement augmenté; que les services fédéraux dont dépendent ces fonctionnaires devraient être réorganisés et leurs budgets augmentés de façon à leur donner une pleine efficacité;

21) Qu'un "conseil fédéral d'orientation économique" semblable à l'"Economic Advisory Council", de Grande-Bretagne devrait être créé et chargé d'aviser le gouvernement sur toute question de nature à provoquer l'actuelle situation économique du pays et son progrès futur.

22) Il serait extrêmement utile de créer une "Commission de coordination des transports" chargée de réglementer, afin d'en obtenir le maximum de rendement, les divers moyens de transport en usage: rail, route, navigation intérieure et aviation commerciale;

23) Que des mesures devraient être prises afin d'équilibrer tous les budgets (fédéral, provinciaux et municipaux), de comprimer partout les dépenses sans diminuer l'efficacité des services et, s'il le faut, de procurer de nouvelles ressources à l'Etat en ayant soin toutefois de ne pas décourager ou effrayer le capital dont notre pays a tant besoin et dans lequel aucun progrès économique n'est réalisable.

24) Les questions pédagogiques relèvent essentiellement de l'autorité provinciale tel que prévu par le pacte fédératif. La Chambre de Commerce propose le maintien du statu quo. Cependant, si le fédéral juge opportun d'aider les provinces à développer l'enseignement professionnel, elle réclame sa juste part de ces subsides.

25) Le fardeau administratif des gouvernements s'est accru depuis quelques années par le double jeu de la diminution du revenu, sous l'effet de la contraction des affaires et de l'augmentation de la dépense résultant de nouvelles exigences sociales. De plus, le service d'intérêt sur les dettes antérieures absorbe une proportion anormale de la recette annuelle, de sorte que les budgets actuels deviennent forcément insuffisants. Or, si l'on admet que le redressement économique doit venir de l'équilibre, il importe d'ajuster les dépenses au chiffre des recettes. Dès lors, la Chambre de Commerce se croit justifiée de proposer une plus rigoureuse économie dans l'administration des deniers publics comportant la suppression des dépenses compressibles.

26) Les compagnies dont le rayonnement s'étend à tout le pays sont assujetties à une taxe d'affaires dans chaque province. Cette taxe est inéquitable puisqu'elle surimpose l'entreprise sans tenir compte de son chiffre d'affaires dans la province. Chaque province devrait taxer sur la base du volume des opérations transigées localement et non pas d'après le montant du capital.

27) La simplification des procédures de perception de la taxe s'impose. Ainsi, le rapport annuel que les compagnies transmettent au fédéral pour fins d'impôt devrait servir à l'imposition provinciale et municipale. Le gouvernement du Dominion pourrait, d'accord avec les administrations locales, percevoir lui-même et faire remise en suite ou bien fournir une copie du rapport aux administrations intéressées. Il en résulterait une économie de temps et de travail.

28) Les déclarations d'impôt sur le revenu ne devraient pas faire l'objet d'une enquête après trois ans, à moins qu'il y ait eu fraude. Cette procédure entraînerait des frais onéreux aux entreprises intéressées.

29) De plus, il serait plus équitable de taxer sur le revenu moyen des cinq dernières années.

En terminant, la Chambre de Commerce du district de Montréal se permet respectueusement de prier les autorités compétentes de mettre tout en œuvre pour sortir le Canada de cette crise.

1) Que pour provoquer une reprise durable des affaires, il faut augmenter le pouvoir d'achat des masses;

2) Que ce pouvoir d'achat dépend de la production et que celle-ci ne doit donc pas être écrasée par de trop lourds impôts;

3) Qu'aucun réveil économique n'est possible au Canada sans un accroissement notable des exportations, notre marché intérieur étant trop limité pour qu'il puisse absorber une production agricole ou industrielle de rendement suffisant;

4) Qu'il est urgent de provoquer une plus grande diversification des cultures et la création d'industries nouvelles utilisant les ressources du pays;

5) Que, pour cela, il peut être avantageux d'encourager l'importation de capitaux étrangers;

6) Que l'Etat doit intervenir aussi peu que possible dans les affaires — sauf pour la répression des abus — et limiter son action aux mesures de nature à activer les échanges et à multiplier les débouchés extérieurs;

7) Que des traités de commerce bilatéraux devraient être signés avec autant de pays que possible; que le nombre des représentants officiels (ministres, consuls ou commissaires du commerce) de-

Gala du MRT

Quatre auteurs... Quatre pièces...

Au gala français (ou plutôt canadien-français) du Montreal Repertory Theatre, mercredi soir, à l'auditorium du Plateau, auditoire nombreux et sympathique, réuni pour applaudir quatre auteurs de chez nous. Du côté masculin comme féminin, élégance vestimentaire des "premiers", ce qui n'est pas un mal, car nos auteurs à nous, nos artistes à nous méritent, tout comme les étrangers, qu'on soigne sa tenue pour assister à la manifestation de leur effort artistique louable.

Avant de passer aux plats de résistance, félicitons tout de suite M. José de Laquerrière et Mme Jeanne Mignolet, qui ont fourni, avec talent et charme, les entremets du banquet indigne offert aux "coloniaux" de langue française.

Quatre auteurs qui se risquent dans le public ont été très actifs chez nous de la construction dramatique: Robert Choquette, Louis Francoeur, Arthur Prévost et André Basilières, interprétés par des jeunes artistes qui font leurs ailes, agitaillonnés par M. Mario Duhamel.

Comme les auteurs ont été priés par leurs publicistes de commencer eux-mêmes leurs pièces, quelques jours avant la représentation, laissons-les parler tout en retouchant légèrement — oh! bien légèrement! — ces commentaires:

Le Médecin de l'âme (André Basilières) — "Faisant partie de la troupe du MRT français en tant qu'interprète, je vais faire mes débuts d'auteur. C'est vous dire combien d'émotions j'éprouverai... car lorsque le rideau sera tombé sur mon *Médecin de l'âme*, qui est une œuvre sans prétention et que des artistes de choix tels que... au lieu de tout leur talent et de leur cœur, la soirée ne sera pas finie pour moi car j'aurai à aborder encore le public en tant qu'interprète de *Maldonne*."

Retouche: J'aime, mademoiselle, vous voir qualifier votre *Médecin de l'âme* sans prétention. Si vous ne l'aviez fait, je l'aurais fait pour vous. Parce qu'elle est sans prétention, votre œuvre (ou plutôt votre oeuvre) peut se défendre, même si ses effets dramatiques sont par trop sommaires, même si la charmante et gracieuse petite Berthe Demers a un rôle qui éclipse tous ceux de ses aînés... Nous ne pouvons oublier non plus que comme interprète, vous avez des dons de plus prometteurs, dans ce que ne peuvent manquer de vous aider à corriger certaines erreurs, à approfondir certains côtés psychologiques de l'âme humaine si vous persistez — comme nous l'espérons — dans cette route semée d'embûches qui est la carrière de dramaturge.

Le Billet de Sweepstake (Robert Choquette) — "Pour la première fois de ma carrière, je vais être moi-même publiciste. Je serai le soir de la représentation, un auteur ayant la sensation de s'entendre jouer sans avoir participé à la mise en scène et sans avoir assisté aux répétitions. En effet, le MRT français réalise ce rêve rare pour un écrivain de théâtre: on peut lui confier un manuscrit, ne plus s'en occuper et aller ensuite s'installer dans un fauteuil pour s'écouter."

Retouche: J'ignore si le créateur du *Curé de Village* et surtout l'enseignant moderne pour lui d'être son propre public, je sais, cependant, que l'auteur public a pris un intérêt au *Billet de Sweepstake*, donné d'ailleurs de façon presque impeccable. Cette courte pièce illustre par une situation particulière de la gravité du devoir professionnel. Elle est bien faite et très vivante, quoiqu'elle ne soit certes pas du meilleur Choquette. En exploitant cette histoire de billet de sweepstake, Robert Choquette n'a certainement rien inventé — et il le sait. Le rôle du "vendeur de billets" versé trop dans la caricature. Quant au médecin peint par Choquette, on imagine mal, étant donné son caractère, sa réputation, qu'il n'hésite pas à faillir à son devoir. La pièce, naturellement, est fort bien écrite et, sur ce point, l'auteur atteint, comme dans tout ce qu'il entreprend, à un art raffiné.

Trio à Quatre (Louis Francoeur) — "Je suis ravi d'avoir été favorisé d'interpréter aussi subtils et aussi nuancés... Ce petit entretien qui s'appelle *Trio à Quatre* et qui n'a pas la prétention d'être une pièce ne vaut que pour le dialogue..."

Retouche: Notre confrère Francoeur est vraiment d'une modestie inattendue. Son "petit entretien" n'est nullement par son dialogue, petit dialogue, mais par sa très exacte psychologie de l'auteur. Quant au sujet traité, l'auteur de *La manière de...* m'a prévenu lui-même, mardi soir, que le désapprobation, ce qui m'épargne de le faire. Imitant en cela, avec un rare bonheur je l'admets, trop d'auteurs dramatiques contemporains de Paname, notre confrère fait un effort visible pour se rendre plus cynique qu'il ne l'est et pour peindre la vertu sous des traits peu attirants...

Maldonne (Arthur Prévost) — "Être exposé, se faire imprimer et être joué, voilà le rêve du peintre, du littérateur et du dramaturge." (Suit alors un long éloge, justifié, du MRT français et de ses interprètes. A sa pièce même, l'auteur fait une seule allusion en disant qu'il doit tout son succès à son metteur en scène et à ses interprètes.)

Retouche: M. Prévost a raison de féliciter son metteur en scène et ses interprètes. Ils ont certainement contribué pour beaucoup à faire couronner sa pièce *Maldonne* au Festival du Théâtre, l'hiver dernier, à Montréal. Mais M. Prévost mérite aussi d'accepter pour lui-même une bonne part de son succès. Sa pièce, qui sera jouée bientôt à Winnipeg aux épreuves finales du Festival dramatique, n'est certes pas un chef-d'œuvre. Loin de là. Elle est bien écrite, illustre les dons d'observation de l'auteur, mais son intérêt dramatique est réduit au strict minimum. Ce qui n'est pas dire qu'elle n'est pas digne de figurer aux épreuves de Winnipeg, et même de remporter la victoire, ce que nous lui souhaitons de tout cœur.

En guise de conclusion: nos auteurs canadiens-français ont le talent et de leur courage — car il en faut du courage pour écrire ou jouer du théâtre à Montréal. Leurs interprètes, qui tous, à des degrés divers, méritent des félicitations, les ont bien servis. Et nous espérons que la soirée de mardi n'est que le prélude d'une brillante résurrection du théâtre chez nous.

Ciné-Guide

Quelques indications sur les films à l'affiche aujourd'hui

(Titres et textes enregistrés — Tous droits réservés, Ottawa 1937)

Premières

"Capitol"

COLLEGE SWING — Comédie musicale. Interprètes: Grace Allen, George Burns, Bob Hope, Edward Everett Horton, Ben Blue, Four adules. Horaire: 11 h. 14, 1 h. 59, 4 h. 44, 7 h. 29, 10 h. 14.

"Dangereux à connaître"

DANGEROUS TO KNOW — Histoire de gangsters. Interprètes: Charles Quinn, Roscoe Karns, Hedda Hopper, Lloyd Nolan, Anna May Wong. Pour adultes. Horaire: 10 h. 12, 12 h. 45, 3 h. 30, 6 h. 15, 9 h. 20.

"Cinéma de Paris"

DOUBLE CRIME SUR LA LIGNE MAGNOT — Dans un fort de la ligne Magnot deux officiers sont assassinés. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un des victimes. Bruchot est innocent. Il cherche dès lors à percer la personnalité du criminel; d'autant plus qu'il a été témoin de la scène. Les soupçons de la police se portent sur le capitaine Bruchot qui avait des raisons d'être ennemi de commandant d'Espina, l'un

LA VIE SPORTIVE

Larry Smythe sera opposé à John Haly

La pluie et le mauvais état du terrain ont empêché la série New York-Montreal d'être inaugurée hier. Le match sera donc reporté à dimanche, à 14 heures, au stade de la rue Dufferin. Les équipes en viendront aux prises dans une partie simple qui commencera à quatre heures. Cette série est très importante car elle permettra peut-être aux joueurs de la course au championnat de la Ligue Internationale et si les locaux peuvent s'assurer la victoire, ils la majorité des parties de la série, qui est maintenant réduite à quatre parties, les joueurs pourront passer en avant des Leafs, du Red Wings et du Detroit Red Wings. Les équipes de la série ont subi de lourdes défaites dans leurs dernières parties.

John Haly, lanceur droitier, sera probablement au monticule pour les visiteurs dans la partie de cet après-midi tandis que Larry Smythe, lanceur gaucher, sera au monticule pour les locaux.

Tony Lazzeri aide les Cubs à triompher

Chicago, 13. — Malgré une avance de trois points à la première manche, les Dodgers de Brooklyn ont été vaincus par les Cubs de Chicago, hier après-midi, par un résultat de 9 à 5 et cela grâce à la belle tenue de Tony Lazzeri, qui fit compter cinq points par ses quatre coups réussis sur autant d'apparitions au bâton.

La victoire des Cubs est le résultat de la tenue au bâton du vétéran Lazzeri et de Galan, ainsi que du contrôle parfait de Bryant, qui releva le jeune Paul Epperly au monticule à la 8e manche après que les Dodgers eurent mis trois points à leur crédit.

Bryant n'accorda que cinq coups réussis tandis que les Cubs accumulèrent douze coups sûrs contre les quatre lanceurs des visiteurs.

Grimm avait fait un chambardement dans l'ordre des frappeurs hier et le changement a eu d'excellents résultats.

Les Sénateurs reprennent la tête de la ligue

Washington, 13. — Buddy Myer a fait triompher les Sénateurs, pour les faire passer en tête de la ligue américaine, hier après-midi, par son coup de circuit et ses deux simples qui valurent quatre points aux locaux.

Les Sénateurs ont triomphé des Tigres de Detroit par un résultat de 7 à 6 malgré le ralliement des visiteurs à la 8e manche alors que cinq points furent enregistrés.

Greenberg a frappé son quatrième coup de circuit de la saison avec deux coureurs sur les buts à la 8e.

Résultat détaillé de la partie:

DETROIT

	ab.	p.	cs.	r.	a.
White cc	4	1	2	0	0
Walker cc	3	1	1	0	0
Gehriging 2b	3	1	1	0	0
Greenberg 1b	3	1	1	0	0
Fox cc	4	0	1	0	0
York r	3	0	0	0	0
Ross 3b	4	0	0	0	0
Rogell cc	4	1	1	0	0
Lawson 1	1	0	0	0	0
Wade 1	0	0	0	0	0
Laabs	1	0	0	0	0
Eisenstat 1	0	0	0	0	0
xxCullenbine	0	1	0	0	0
Benton 1	0	0	0	0	0
zKennedy	1	0	0	0	0
Total	31	6	7	24	0

WASHINGTON

	ab.	p.	cs.	r.	a.
Almada cc	5	1	1	4	1
Lewis 3b	5	0	1	2	2
Wright cc	2	0	1	0	0
Simmons cc	3	0	0	0	0
Bonura 1b	3	1	0	1	0
Stone cc-gd	3	2	1	2	1
Travis cc	4	1	3	1	3
Myer 2b	4	0	2	5	1
R. Ferrell	3	1	1	0	0
Deshong 1	3	1	0	0	0
Appleton 1	1	0	0	1	0
Total	37	7	11	27	3

x-frappa pour Wade à la 6e.
xx-frappa pour Eisenstat à la 8e.
z-frappa pour Benton à la 9e.

Résultat par manche:

Detroit 00000150-6
Washington 01113100-7

Sommaire: erreurs, Greenberg 2; points produits par Myer 3, Lewis, Travis, Gehriging, White 2, Greenberg 3; deux-buts, Bonura; trois-buts, Almada, Walker; circuits, Travis, Greenberg, Myer; buts volés, Myer et Lewis, Almada; doubles-jeux, Almada à Bonura, R. Ferrell à Lewis, Lewis à Myer à Bonura; laissés sur les buts, Detroit 3, Washington 8; buts sur balles de Wade 2, Deshong 5; retirés au bâton par Wade 1, Eisenstat 1, Benton 1, Deshong 2, Appleton 2; coups sûrs sur balles de Lawson 3 en 3 manches, Wade 1 en 2, Eisenstat 1 en 2, Benton 1 en 1, Deshong 6 en 7 1-3, Appleton 1 en 1 2-3; lanceur gagnant, Deshong; lanceur perdant, Lawson; arbitres, McGowan et Hubbard; temps, 2 h. 16; assistance, 7,000.

Bob Feller l'emporte sur Vernon Gomez

New-York, 13. — Les vingt mille personnes qui étaient réunies au Stade des Yankees hier après-midi ont été témoins d'un beau duel de lanceurs entre Vernon Gomez et Bob Feller alors que les Yankees étaient aux prises avec les Indiens de Cleveland, mais à la surprise des amateurs du sport national américain, le jeune lanceur droitier a eu raison du vétéran et c'est par un résultat de 3 à 2 que les visiteurs sont sortis victorieux.

Feller l'a emporté dans un duel de lanceurs contre le gaucher Vernon Gomez, mettant ainsi fin à une série de 7 victoires consécutives des champions du monde et faisant tomber les Yankees en deuxième place de l'Américaine, sur un pied d'égalité avec les Indiens et à une partie de la première position.

Les Yankees ont frappé 5 coups contre 4 dans cette partie où tous les points ont été comptés à la même manche, à la sixième. Lou Gehrig a fait compter les deux points des champions, frappant son troisième circuit de la saison, avec Tommy Henrich au 2me but.

Feller a été invincible aux autres manches. Il a retiré 9 frappeurs au marbre et n'a donné que trois buts sur balles.

C'est la quatrième défaite de Lefty et le quatrième triomphe de Feller depuis le début de la saison.

Résultat détaillé:

CLEVELAND

	ab.	p.	cs.	r.	a.
Webb ac	2	0	0	1	2
Campbell cd	3	1	1	5	0
Hale 2b	3	1	0	5	2
Solters cc	4	1	1	2	0
Averill cc	3	0	1	0	0
Trosky 1b	4	0	1	0	0
Keltner 3b	3	0	0	1	0
Hemley r	3	0	0	1	0
Feller 1	3	0	0	0	2
Total	29	3	4	27	8

NEW-YORK

	ab.	p.	cs.	r.	a.
Crossetti ac	4	0	1	5	4
Rolfe 3b	4	0	0	1	0
DiMaggio cc	3	1	2	2	0
DiMaggio cc	4	0	0	5	0
Dickey r	4	0	0	6	1
Gehrig 1b	4	1	2	8	1
Hoag cc	3	0	0	1	0
Gnickerbocker 2b	3	0	0	0	3
Gomez 1	3	0	0	0	3
Total	32	2	5	27	13

Résultat par manche:

Cleveland 000003000-3
New-York 000002000-2

Sommaire: erreurs, Feller, Keltner, Dickey, DiMaggio; points produits par Solters, Averill, Trosky, Gehrig 2; deux-buts, Campbell; circuits, Gehrig; sacrifices, Feller, Hale; doubles-jeux, Gomez à Crossetti à Gehrig, Hemley à Webb; laissés sur les buts, New-York 6, Cleveland 6; buts sur balles de Gomez 5, Feller 3; retirés au bâton par Gomez 5, Feller 9; arbitres, Moriarty, Rue et Kolls; temps 2 h. 04; assistance, 19,782.

Derringer a eu raison du Boston

Cincinnati, 13. — Milburn Shoffner n'a accordé que cinq coups réussis aux frappeurs du Cincinnati, hier, mais les locaux ont tout de même réussi à blanchir les Bees de Boston par un résultat de 4 à 0 et cela grâce à la belle tenue de Paul Derringer qui tint ses adversaires à six coups sûrs seulement.

Shoffner n'accorda qu'un but sur trois et frappa un double et un triple mais les visiteurs ne purent compter tandis que les locaux réussissaient à compter trois points sur le coup de circuit de Myers et McCormick faisait enregistrer l'autre point sur le double de McCormick.

Résultat détaillé de la joute:

BOSTON

	ab.	p.	cs.	r.	a.
Fletcher 1b	4	0	1	7	1
Cooney, cc	3	0	0	4	0
xMaggert	1	0	0	0	0
DiMaggio, cc	3	0	1	1	0
Moore, cd	4	0	0	2	1
Cuccinello, 2b	3	0	0	0	3
English, 3b	3	0	0	1	0
Mueller, r	2	0	1	4	2
Lopez, r	3	0	0	4	2
Wardner, ac	3	0	0	0	0
Shoffner, 1	3	0	2	0	0
Total	30	0	6	24	9

CINCINNATI

	ab.	p.	cs.	r.	a.
Frey, 2b	2	0	0	5	5
Cooke, cc	4	1	1	3	0
Goodman, cd	4	0	1	1	0
McCormick, 1b	4	1	1	10	0
Herberger, r	3	0	0	4	0
Craft, cc	3	0	0	4	0
Biggs, 3b	2	1	0	0	4
Myers, ac	3	1	1	0	0
Derringer, 1	3	0	1	0	0
Total	28	4	5	27	11

x-Frappa pour Cooney à la 9e.
Boston 00010000-0
Cincinnati 03000100-4

Sommaire: Aucune. Points produits par McCormick, Myers 3. Deux-buts: Shoffner, McCormick. Trois-buts: Shoffner, Circuit: Myers. Sacrifice: Frey. Doubles-jeux: Frey à McCormick (2). Laissés sur les buts Boston 4; Cincinnati 3. Buts sur balles de Shoffner 1; Derringer 1. Retirés au bâton, par Shoffner 1; Derringer 4. Frappé par le lanceur par Shoffner (Riggs). Arbitres: Stewart et Stark. Temps 1.46. Assistance: 2,296.



Dessin de la cathédrale que l'on se propose d'ériger prochainement à Moncton, siège du nouvel archidiocèse de Moncton.

Les prochaines parties de la Provinciale

Drummondville, 13. — Le club d'Hyacinthe viendra jouer ici la seconde joute de la saison, samedi après-midi, à trois heures. Le club local croit avoir d'excellentes chances de faire oublier son récent échec et c'est probablement ce qui induira le gérant John Pomorski à aller lui-même lancer contre l'Hyacinthe. Ceci voudrait alors signifier que Lloyd Sterling ou Jerry Strong lancera, dimanche, contre les Trois-Rivières. Les Trifluviens ont limité le club local dans les séries de détail, l'autonomie dernier, à cette défaite a fait naître une animosité marquée entre deux clubs qui paraissent amis, jadis.

QUEBEC vs SHERBROOKE

Sherbrooke, 13. — Québec, dernier arrivé dans la ligue Provinciale, n'entend pas se classer en dernière position s'il faut en croire la détermination et l'entrain qui ont jusqu'ici été manifestés toutes les pratiques des hommes de Billy Innes. Québec s'en vient à notre ouverture, dimanche, et on peut s'attendre à un match étonnant car les joueurs de notre populaire pilote Charles Small ont hérité parmi la crème des vedettes de la ligue du Cap Breton, de la saison 1937. Lefty Joyce, l'as des lanceurs gauchers de la ligue Provinciale, l'an dernier, a demandé de lancer la partie d'ouverture, à tout prix, car il ne veut pas recevoir Québec qu'on dit si redoutable.

DES PARTIES LE SOIR

Granby, 13. — Afin de permettre à tout le monde d'assister aux différentes épreuves de l'après-midi dans la ligue Provinciale, la direction du club Granby a décidé de jouer à 8 h. 15, soit à la lumière électrique, son premier match local contre Sorel, l'invincible champion. Comme Sorel inaugure également la campagne du club d'Hyacinthe dans l'après-midi, on a cru qu'il serait plus sage de jouer le soir le match si disputé entre Granby et Sorel.

Les amateurs attendent ferme la venue des champions car ils ont hâte de voir leurs favoris, qu'on dit si forts, tenter de leur donner une bonne leçon de baseball.

OUVERTURE A ST-HYACINTHE

St-Hyacinthe, 13. — Après avoir joué ses deux premières épreuves de la saison, le club St-Hyacinthe se prépare activement à inaugurer sa campagne locale, dimanche prochain, contre le redoutable champion, Sorel. Rien n'a été négligé pour faire de cette ouverture officielle tout comme de celle entreprise dans la ligue Provinciale un événement à jamais mémorable dans les annales sportives de notre belle cité. Il y aura plus, dimanche, car Sorel a été le club qui a causé aux nôtres leur premier échec.

Les prochains parties de la Provinciale

Drummondville, 13. — Le club d'Hyacinthe viendra jouer ici la seconde joute de la saison, samedi après-midi, à trois heures. Le club local croit avoir d'excellentes chances de faire oublier son récent échec et c'est probablement ce qui induira le gérant John Pomorski à aller lui-même lancer contre l'Hyacinthe. Ceci voudrait alors signifier que Lloyd Sterling ou Jerry Strong lancera, dimanche, contre les Trois-Rivières. Les Trifluviens ont limité le club local dans les séries de détail, l'autonomie dernier, à cette défaite a fait naître une animosité marquée entre deux clubs qui paraissent amis, jadis.

QUEBEC vs SHERBROOKE

Sherbrooke, 13. — Québec, dernier arrivé dans la ligue Provinciale, n'entend pas se classer en dernière position s'il faut en croire la détermination et l'entrain qui ont jusqu'ici été manifestés toutes les pratiques des hommes de Billy Innes. Québec s'en vient à notre ouverture, dimanche, et on peut s'attendre à un match étonnant car les joueurs de notre populaire pilote Charles Small ont hérité parmi la crème des vedettes de la ligue du Cap Breton, de la saison 1937. Lefty Joyce, l'as des lanceurs gauchers de la ligue Provinciale, l'an dernier, a demandé de lancer la partie d'ouverture, à tout prix, car il ne veut pas recevoir Québec qu'on dit si redoutable.

DES PARTIES LE SOIR

Granby, 13. — Afin de permettre à tout le monde d'assister aux différentes épreuves de l'après-midi dans la ligue Provinciale, la direction du club Granby a décidé de jouer à 8 h. 15, soit à la lumière électrique, son premier match local contre Sorel, l'invincible champion. Comme Sorel inaugure également la campagne du club d'Hyacinthe dans l'après-midi, on a cru qu'il serait plus sage de jouer le soir le match si disputé entre Granby et Sorel.

Les amateurs attendent ferme la venue des champions car ils ont hâte de voir leurs favoris, qu'on dit si forts, tenter de leur donner une bonne leçon de baseball.

OUVERTURE A ST-HYACINTHE

St-Hyacinthe, 13. — Après avoir joué ses deux premières épreuves de la saison, le club St-Hyacinthe se prépare activement à inaugurer sa campagne locale, dimanche prochain, contre le redoutable champion, Sorel. Rien n'a été négligé pour faire de cette ouverture officielle tout comme de celle entreprise dans la ligue Provinciale un événement à jamais mémorable dans les annales sportives de notre belle cité. Il y aura plus, dimanche, car Sorel a été le club qui a causé aux nôtres leur premier échec.

Le Baseball AMERICAINE

Hier. — Cleveland 3, New-York 2. Washington 7, Detroit 6. Chicago à Boston, remise, pluie. St-Louis à Philadelphie, remise, froid.

LE CLASSEMENT

	G.	P.	P.C.
Washington	16	8	.667
New-York	14	8	.636
Cleveland	14	8	.636
Boston	13	8	.619
Detroit	8	12	.400
Chicago	7	11	.389
Philadelphie	6	13	.316
St-Louis	6	16	.273

Aujourd'hui. — Philadelphie à New-York. Washington à Boston. Chicago à Cleveland. St-Louis à Detroit.

LIGUE INTERNATIONALE

Hier. — Newark à Montréal, remise, pluie. Baltimore à Toronto, remise, froid. Syracuse à Buffalo, remise, froid. Jersey City à Rochester, remise, froid.

LE CLASSEMENT

	G.	P.	P.C.
Newark	14	3	.824
Buffalo	9	7	.563
Baltimore	10	8	.556
Jersey City	10	11	.476
Rochester	9	11	.450
Toronto	7	9	.437
Montréal	9	12	.429
Syracuse	4	11	.267

Aujourd'hui. — Newark à Montréal (4 h. p. m.). Syracuse à Buffalo. Baltimore à Toronto. Jersey City à Rochester.

LIGUE NATIONALE

Hier. — Chicago 9, Brooklyn 5. Cincinnati 4, Boston 0. New-York à St-Louis, remise, pluie. Philadelphie à Pittsburgh, remise, pluie.

Aujourd'hui. — Pittsburgh à Chicago. Cincinnati à St-Louis.

La tenue de nos Royaux

Smythe P. Ab. Cs. 2b 3b G. P. C. 417
Schuster 13 26 14 3 0 0 2 359
Kies 20 67 23 3 0 0 12 343
Dugas 18 63 14 0 0 0 12 333
Sankey 21 89 19 1 0 0 10 326
Poll 6 10 3 1 0 0 1 306
Harris 8 28 7 2 0 0 1 289
Hooka 28 88 24 0 0 0 3 273
Bell 21 81 21 3 1 0 3 259
Donlap 21 71 18 1 0 0 1 254
Bennig 9 24 6 1 0 0 4 230
Moser 17 64 15 4 1 0 12 234
Porter 5 9 2 1 0 0 0 222
Wetherell 5 10 2 0 0 0 0 200
Chapman 7 10 2 0 0 0 0 200
Campbell 2 7 1 0 0 0 0 143
Cantwell 5 8 1 0 0 0 0 125
Sands 10 28 3 0 0 0 0 107
Swigart 7 6 0 0 0 0 0 000

LES LANCEURS

	P.	M.	cs.	P.	bb.	rb.	g.	P.	C.
Porter	5	26	34	2	1	3	1	367	
Smythe	6	38	34	9	16	3	2	600	
Poll	4	20	28	17	11	9	1	500	
Chapman	7	31	35	15	8	1	1	500	
Swigart	10	28	34	14	9	6	0	309	
Wetherell	3	15	30	18	8	3	0	200	

Meilleurs frappeurs des ligues majeures

P.A. —

	P.	Ab.	P.	Ab.	P.	Ab.	P.	Ab.	P.	Ab.
DiMaggio, Yankees	10	40	11	18	450					
Hayes, Ath.	16	44	6	18	408					
Trosky, Ind.	21	60	20	26	406					
Medwick, Card.	13	52	4	2	404					
Lavagetto, Dodgers	13	45	6	18	400					
Rosen, Dodgers	21	65	13	25	385					

MENUS —

	P.	Ab.	P.	Ab.	P.	Ab.	P.	Ab.	P.	Ab.
Greenberg, Tigers	10	40	11	18	450					
Fox, Red Sox	7	28	11	18	408					
McCarthy, Giants	5	20	10	18	400					

FOOTS PRODUITS —

	P.	Ab.	P.	Ab.	P.	Ab.	P.	Ab.	P.	Ab.
Fox, Red Sox	24	60	23	26	404					
McCarthy, Giants	21	65	13	25	385					

Sept clubs feront partie du Groupe Senior

Les sept clubs qui faisaient partie de la Ligue Senior de Québec l'hiver dernier continueront d'opérer dans ce circuit la saison prochaine, mais le Sherbrooke, qui a décroché le championnat de la Ligue Provinciale au cours des dernières séries, ne pourra se joindre à la ligue du président Slater, car sa demande d'admission a été refusée à l'assemblée annuelle tenue hier soir. L'application du club Trois-Rivières a subi le même sort que celle du Sherbrooke.

Tous les officiers de l'an dernier ont été réélus pour le prochain terme. L'exécutif se composera donc des sportsmen suivants: George Slater, président; Marc Drouin, de Québec, premier vice-président; M. Groulx, deuxième vice-président; et Jim Foley, secrétaire-trésorier.

Au cours de l'assemblée l'on a nommé un comité spécial qui aura pour mission de préparer l'échelle des parties pour la prochaine saison. MM. Dr Bobby Bell, Gus O'Givvie, Dave Campbell et Marc Drouin feront partie de ce comité.

Dans son rapport à la ligue, le président Slater a rappelé que plus de 284,000 personnes avaient été témoins des joutes des dernières séries, alors qu'en 1929, date de la formation de ce circuit, 52,000 personnes seulement avaient payé leur admission aux joutes de la ligue.

Étaient présents à cette réunion: George Slater, président; Marc Drouin et Eddie Ronau, vice-présidents; Concordia, Azarie Choquet et Hector Quevillon; Verdun, Art Therrien et Dr Walter Charland; Royal, Erne Hamilton et Gus Ogilvie; Victoria, Bunny Ross et Dave Campbell; McGill, major D. Stuart Forbes et Hughie Farquharson; Ottawa, J. P. McCaffrey; Québec, Jack Latta, Charlie Smith et Dudley Ruttman; Alphonse Thérien, secrétaire-trésorier de la A.H.A., Tommy Gorman, président des Maroons, et Ken Stewart, ancien président de la ligue.

Le lanceur Johnson au club Rochester

St-Louis, 13. — Le congé sans condition de St Johnson, lanceur droitier, a été annoncé hier soir par les Cardinals de St-Louis et ce lanceur passe maintenant au Rochester, de la Ligue Internationale.

Johnson jouait avec les locaux depuis juillet 1936, alors qu'il avait été obtenu des Maple Leafs de Toronto.

Le pêche

La pêche sera bonne en fin de semaine, disent les rapports reçus des agents par M. C. K. Howard, gérant du bureau du tourisme et des congrès, du Canadian National.

On mande de Weir, dans les Laurentides, au nord de Montréal, que le niveau de l'eau est normal et que les conditions sont bonnes pour la pêche.

Lac Remi, P. Q. — La pêche devrait être bonne en fin de semaine.

Huberdeau, P. Q. — Le niveau de l'eau est normal dans les lacs et la pêche sera bonne en fin de semaine.

Roberval et La Tuque — Les lacs sont libres de glace et le niveau des lacs est presque normal. On rapporte la prise d'une ouananiche de 5 livres à Roberval et d'une truite de 2 1/2 livres à La Tuque. Toutefois, les conditions seront excellentes dans ces deux endroits, entre le 15 mai et le 1er juin.

Les rapports reçus du Parc Algonquin, Ontario, mandent que les eaux sont à deux pieds plus élevées que le niveau normal. On rapporte cependant de belles prises dans les différentes lacs du Parc dont une truite de 14 livres par le Dr Irwin, de Toronto.

On rapporte de belles prises de saumons sur les rivières Miramichi, Cains et Nashwaak, dans les provinces Maritimes. Le saumon a commencé à monter dans la rivière Saint-Jean, près de Fredericton. D'après les experts la pêche au saumon sera bonne encore deux semaines.

Félix Miquet contre Christie

Le promoteur Ganson vient de faire les arrangements pour un important combat qui aura lieu au Forum, mercredi prochain, alors que le champion Vic Christie défendra son titre contre Félix Miquet, qui depuis longtemps aspire au titre obtenu à Toronto alors que Robert fut victime d'un accident.

Charles Barrette avec Syracuse

Cincinnati, 13. — Les Reds de Cincinnati ont annoncé hier qu'ils ont envoyé sous option le lanceur Charles "Red" Barrette aux Chiefs de Syracuse, de la Ligue Internationale. Barrette est venu aux Reds de Muskogee, Okla., en 1937. Avec le club Muskogee, il avait gagné 24 parties et en avait perdu 12.

Association américaine

HIER —

	200200506-13	14	0
St-Paul	00101202	7	9
Minneapolis	00101202	7	9
Fraser, Klearner et Pask, Silvestri, Pindexter, Grabowski, Tauscher et Galvin			
Kansas City à Milwaukee, remise, pluie.			
Séries parties au programme.			

BASEBALL au STADE

DEMAIN A 3 P.M.
Newark vs Royals
A 3 P.M.

John Niggeling à Indianapolis

Boston, 13. — Les Bees de Boston ont annoncé hier que le lanceur John Niggeling avait été cédé au club Indianapolis, de l'Association Américaine. Ce joueur devint la propriété du club précité,

Le Classement

G. P. P.C.

	G.	P.	P.C.
New-York	18	3	.857

Le Canada "potentiel de guerre" pour la Grande-Bretagne

Londres avancerait les fonds nécessaires pour l'établissement d'ateliers qui fabriqueraient des avions au Canada, sur une grande échelle

DEMISSION ATTENDUE DU MINISTRE DE L'AVIATION

Londres, 13. (C.P.) — Le Canada a été à l'ordre du jour hier aux Chambres des Communes et des lords où deux débats sur l'aviation militaire britannique ont eu lieu simultanément. Le ministre de l'aviation, le vicomte Swinton, a déclaré à la Chambre des lords qu'il ne devait pas être considéré comme une source d'approvisionnement pour la Grande-Bretagne. Le comte de Winton, chancelier du duché de Lancastre qui représentait le vicomte Swinton aux Communes, a déclaré de son côté que le gouvernement songe à la possibilité de s'assurer un "potentiel de guerre au Canada".

Lord Swinton a déclaré que le rayon d'action des avions est aujourd'hui si considérable que les appareils fabriqués au Canada n'auraient pas à être démontés pour être transportés en Angleterre, avec tout ce que cela peut comporter de risques de destruction par les sous-marins, mais qu'on pourrait les conduire directement en Angleterre au-dessus de l'Atlantique par la voie

des airs. Il a ajouté qu'il importait d'obtenir des renseignements précis sur la production actuelle et potentielle que l'on pourrait attendre des fabriques canadiennes en cas de nécessité.

Le comte de Winton a fait allusion à la mission qui visite actuellement le Canada et les Etats-Unis en disant que la question de faire fabriquer des avions aux Etats-Unis a été étudiée il y a deux ans et qu'on en est venu à la conclusion que ce n'était pas pratique: on reprend aujourd'hui l'étude de la question. Il faut cependant attacher beaucoup plus d'importance à la question de s'assurer un "potentiel de guerre au Canada", dit-il.

Le comte de Winton n'a pas précisé ce qu'il entend par "potentiel de guerre au Canada", mais on sait qu'il a été question à plusieurs reprises que le gouvernement de la Grande-Bretagne avance les fonds nécessaires pour l'établissement d'ateliers qui fabriqueraient des avions au Canada sur une grande

échelle. On a mentionné la ville de Windsor, Ontario, comme centre de l'industrie projetée parce qu'il serait facile d'y recruter une main-d'œuvre experte.

*** Dans les milieux politiques anglais, on s'attend à un prochain remaniement du ministère qui compte trop de membres de la Chambre des lords et à la démission du vicomte Swinton, ministre de l'aviation, dont l'administration soulève depuis assez longtemps de violentes critiques qui ont abouti aux deux débats d'hier. L'opinion anglaise est très inquiète de l'échec partiel du programme de réarmement aérien et l'annonce faite hier aux Communes que le gouvernement doit doubler les effectifs de l'aviation anglaise d'ici 1940 n'a pas suffi à la rassurer. Les travaillistes, le groupe conservateur de M. Winston Churchill et les libéraux ont tous trois inscrit des résolutions réclamant une enquête indépendante sur l'état de l'aviation britannique.

Un important discours du Pape

"Si le présent est dans la main des hommes, l'avenir est dans les mains de Dieu, et il sera tel que Dieu le veut"

De la Liberté, de Fribourg, numéro du 2 mai 1938:

Avant de quitter le Vatican pour se rendre à Castelgandolfo, le Pape a reçu le Conseil supérieur de l'Oeuvre de la Propagation de la foi. Au cours de son allocution, il a dit que, depuis longtemps, il passe des jours bien tristes en pensant à ce qui arrive dans les vieilles chrétiennités de la vieille Europe, même dans les pays qui lui sont le plus proches. "C'est quelque chose qui véritablement me fait pleurer".

Le Pape était plus ou moins préparé à bien des choses désagréables, mais non pas à celles qui sont arrivées et dans une telle mesure. Aussi il ne saurait assez remercier le Seigneur qui lui permet de détourner ses regards, pour un instant, de ce triste spectacle, pour les porter vers ces vastes et lointaines régions, si belles et si pleines de promesses, où grandissent et mûrissent les moissons magnifiques des missions.

Les missions fleurissent là même où l'on s'y attendrait le moins, au milieu de la tempête humaine de fer et de feu qui voudrait tout détruire; les missions, en effet, survivent et continuent à travailler tranquillement. On dirait que la Providence a des vues spéciales sur ces immenses continents. Que seront ces chrétiens dans 50, 100 ou 200 ans? Quelles compensations auront-elles apportées aux si nombreuses déficiences du vieux monde?

C'est ce qui pousse le Pape à avoir confiance dans l'avenir, car, si le présent est dans la main des hommes — oh! non pas entièrement, car Dieu est toujours là —

l'avenir est dans les mains de Dieu, et il sera tel que Dieu le veut.

Au cours de notre vie, a continué le Pape, nous avons vu naître, grandir et s'élever tant de choses, ne serait-ce que durant la dernière grande guerre qui devait être la dernière guerre, la fin des conflits. Les hommes ont dit qu'elle devait marquer le commencement du règne de la paix, et voici qu'elle n'a été que le prodrome d'un enfer de confusion et de conflits.

Mais le Pape remercie Dieu d'avoir vu aussi bien des choses consolantes. Nos vieillards ont vu des oeuvres et des façons de faire le bien que nous ne connaissons plus, et nous, nous en voyons qu'ils n'ont pas vues, par exemple cette floraison merveilleuse des missions, ce réveil de la conscience missionnaire, cette dévotion toujours plus grande envers le sacrement de l'Eucharistie, cette grande promesse de bien que constitue l'Action catholique dont, ces jours-ci encore, nous avons reçu de magnifiques confirmations de la part des missions de l'Inde et de la Chine.

Le Pape a remercié, en terminant, les membres du Conseil de la Propagation de la foi, les invitant à faire "toujours plus et toujours mieux".

Les écoles normales féminines

Quebec, 13 (D.N.C.) — Le Comité de l'Instruction publique a apporté d'importants changements au programme et aux règlements des écoles normales de filles.

A partir de septembre prochain, l'admission des élèves dans les écoles normales de filles ne se fera qu'à partir de la huitième année au lieu de la sixième. Il en sera de même dans les écoles ménagères régionales, pour lesquelles le comité a adopté aussi un nouveau programme et de nouveaux règlements.

Le comité catholique a décidé que l'obtention des certificats primaires élémentaires, complémentaires et supérieurs sera obligatoire desormais pour toutes les admissions scolaires.

Trois couvents ont été reconnus comme scolasticats-écoles normales: le couvent des filles de Jésus aux Trois-Rivières, le couvent des Soeurs de Saint-Paul de Chartres à Sainte-Anne-des-Monts, et le couvent des Soeurs de Sainte-Croix à Saint-Laurent, comté de Jacques-Cartier.

Le comité catholique recommande l'établissement d'une école normale à l'Institut des Sourdes-Muettes de Montréal pour la préparation de maîtresses spécialisées dans l'enseignement des sourdes-muettes.

L'Almanach Lovell en préparation

Plus d'une soixantaine d'hommes parcourent actuellement la ville et le district métropolitain, de façon systématique, rues par rues, sous la direction de la maison John Lovell and Son, Limited, afin de préparer le nouvel Indicateur de Montréal. Ces hommes vont de porte en porte, de maison en maison pour s'informer de ceux qui y habitent. Ils rencontrent dans l'accomplissement de leur tâche plus d'une difficulté. Il y a beaucoup d'absents, tout d'abord — quelques-uns partis pour la campagne, déjà, d'autres qui se sont absentes temporairement. De fréquentes visites à nombre de maisons, de plaintes et d'appartements sont nécessaires avant qu'on arrive à dresser une liste complète de ceux qui y sont domiciliés. L'épellation des noms étrangers est souvent ardue, particulièrement lorsque celui qui porte ce nom ne parvient pas à s'exprimer avec facilité en français ou en anglais.

Il est à espérer que les citoyens de Montréal collaboreront, en donnant leur nom et adresse correctement.

L'Indicateur, dans sa 96e édition, sera sous presse prochainement. Les éditeurs doivent maintenant fermer leurs listes de souscripteurs. Il n'est pas probable que l'on puisse disposer d'aucune copie de cette précieuse publication après avoir envoyée aux presses.

Appel pour la carte d'identité

Le département de la carte d'identité fait appel aux citoyens pour qu'ils aillent s'enregistrer avec le moins de délai possible aux endroits où ils sont invités au fur et à mesure

Les bureaux de la carte d'identité sont ouverts de 9 hrs du matin à 10 heures du soir, sauf le samedi alors qu'ils sont ouverts de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Les citoyens qui ne pourront se rendre du jour indiqué, samedi, le 14 mai, pourront le faire les jours suivants.

Saint-Edouard: Les citoyens de la rue Saint-Denis, résident entre les voies du Pacifique Canadien et la rue Beaubien, sont invités au bureau n. 3, situé à 500 rue de Fleurimont, samedi, le 14 courant.

Rosemont: Les citoyens des rues Saint-Zotique et Bélanger, résident entre la rue des Erables et la Troisième avenue, sont invités au bureau n. 4, situé à 2,700, boulevard Rosemont, samedi, le 14 courant.

Villars: Les citoyens de la rue Saint-André, résident entre les rues Jarry et Crémazie, sont invités au bureau n. 2, situé coin des rues Jarry et Jean-Talon, samedi, le 14 mai.

Saint-Eusèbe: Les citoyens de la rue Fullum, résident entre les rues Ontario et Rachel, sont invités au bureau n. 7, situé 2210 rue Frontenac, samedi, le 14 courant.

Athol: Les citoyens du boulevard Gouin, entre le numéro 700, ouest, à 3,500 ouest, sont invités au bureau n. 1, situé à 12,139 rue Bois de Boulogne, samedi, le 14 courant.

De Lorimier: Les citoyens de la rue Marquette, résident entre les rues Mont-Royal et Rachel sont invités au bureau n. 6, situé à 4505, rue des Erables, samedi, le 14 courant.

Le procédé Viking-Izing abat la poussière du charbon

Sous les auspices de la compagnie British Coal Corporation, avait lieu hier après-midi sur la jetée Bickerdike, en présence d'un groupe de journalistes, de marchands de charbon et d'autres personnes intéressées à ce genre de commerce, la démonstration d'un procédé destiné à éliminer la poussière qui ne manque jamais de s'élever abondamment quand on manipule un tant soit peu le "diamant noir".

Viking-Izing est le nom de cette méthode de traitement des charbons. Elle consiste tout simplement, comme l'expliquait le vice-président de la compagnie Viking, à vaporiser d'une huile fine, le charbon que l'on veut traiter. L'huile, ne s'évaporant pas, empêche la suie de se dégager quand il y a lieu de déplacer le combustible noir. Se contenter d'arroser le charbon avec de l'eau n'est pas suffisant, puisque cette eau s'évapore rapidement. Il est donc intéressant d'employer la méthode Viking-Spray oil. Tous les charbons — soit recue par la compagnie British Coal subissent l'huilage. "Les consommateurs apprécieront sans doute ce nouveau service qui leur est offert par l'entremise de leur marchand détaillant. Il est à remarquer que la maison J.N. Dupuis, de Montréal, a été une des premières à distribuer du charbon passé au procédé Viking."

La poussière que le charbon dégage est un de ses grands inconvénients, il est bon de savoir désormais que cet ennui sera fortement diminué sinon totalement disparu. Pour ceux qui seraient curieux de savoir combien l'application de ce traitement au combustible noir peut coûter, M. Cardozo, le vice-président de la Viking Co., répond: 5 sous à la tonne.

Le P. Augustin Leduc, O.P.

Ottawa, 13 — Une nouvelle de Rome annonce que le R. P. Augustin Leduc, O.P., professeur de droit canonique à l'Université pontificale Angélique et autrefois du monastère dominicain d'Ottawa, vient d'être appelé au tribunal de la Sacre Congrégation des Sacrements, en qualité de professeur du I. n. Il gardera cependant sa chaire d'enseignement.

Vente annuelle de CHEMISES BLANCHES "FORSYTH" POUR HOMMES, JEUNES GENS, ETUDIANTS samedi chez DUPUIS

Broadcloth fin, tissé serré et préalablement rétréci. SAMEDI SERA LA MEILLEURE TRANSACTION DE LA JOURNÉE POUR VOUS, EN PROFITANT DE CETTE VENTE OPPORTUNE AVANT L'ÉTÉ.

Chaque année, vers cette date, nous faisons une vente de chemises blanches. Elle est toujours attendue avec impatience des personnes avides d'obtenir plusieurs chemises fraîches, idéales pour l'été.

Cette année, des valeurs incomparables vous sont offertes en raison de notre JUBILE DE PROGRES... Ne manquez pas de venir dès 9 heures samedi matin bénéficier d'un prix hors de l'ordinaire pour une marchandise fraîche et en vogue.

Chaque chemise porte deux garanties, celle de FORSYTH — celle de DUPUIS

COMMANDES TELEPHONIQUES REMPLIES très minutieusement. Plateau 5151 local 202

COMMIS courtois, expérimentés vous assurant un service prompt et efficace.

Collet à même et préalablement emporté (forçé). Deux faux cols, l'un souple, l'autre emporté.

Encolures: 13 1/2 à 17 1/2.

Longueur des manches 33", 34", 35".

1.69 3 pour 5.00

DUPUIS — rue de la Chapelle (St-Catherine)

Délégués à Genève

Les Canadiens français sont MM. Emile Tellier et Raoul Trépanier

Ottawa, 13. (D.N.C.) — M. Norman Rogers, ministre du Travail, a annoncé hier les noms de ceux qui feront partie de la délégation canadienne qui assistera à la vingt-quatrième session de la Conférence du Bureau international du travail de la Société des nations, conférence qui s'ouvrira à Genève le 2 juin prochain. Cette délégation comprendra les délégués et les avocats techniques du gouvernement et des représentants des patrons et des ouvriers.

Les délégués du gouvernement sont: M. W.-R. Wrong, délégué permanent du Canada auprès de la Société des nations à Genève, et M. Gerald H. Brown, sous-ministre adjoint du Travail à Ottawa.

Les avocats de la délégation sont: MM. H.-B. Chase, de Montréal, assistant ingénieur en chef et représentant fédéral législatif de la Fraternité des mécaniciens de locomotives; Charles Beattie, de Toronto, vice-président du "All-Canadian Congress of Labour"; Emile Tellier, des Trois-Rivières, économiste-vice-président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, et W.-T. Burford, l'Ottawa, secrétaire-trésorier de la Fédération canadienne du travail.

Le représentant des patrons est M. A.-R. Goldie, de Galt, Ontario, président de Goldie and McCulloch Company, Limited, et ancien président du comité des relations industrielles de l'Association des manufacturiers canadiens. L'avocat technique est M. J.-M. McIntosh, de Toronto, secrétaire de la section ontarienne de l'Association des manufacturiers canadiens. Le représentant des ouvriers est M. Percy R. Bengough, de la Colombie canadienne, vice-président du Congrès des métiers et du travail au Canada et secrétaire de ce congrès pour les districts de Vancouver et de New Westminster. L'avocat technique est M. Raoul Trépanier, vice-président du Congrès des métiers et du travail et président du conseil du district de Montréal.

Suivant la coutume établie dans les dernières années, le représentant l'avocat des patrons ont été nommés par l'Association des manufacturiers canadiens et ceux des ouvriers par le Congrès des métiers et du travail du Canada.

Le Bureau international du travail, qui fait partie intégrante de la Société des nations, a été créé par les traités de paix signés à la fin de la Grande Guerre, afin de promouvoir l'amélioration des conditions industrielles au moyen d'action législative et de conventions internationales. Les assises annuelles de cette conférence réunissent les représentants des gouvernements, des patrons, des employés et des ouvriers des 61 Etats qui font partie de cet organisme. Les plus importantes nations industrielles du monde, sauf l'Allemagne, qui s'est retirée de la Société des nations en 1935, sont représentées. L'Italie a donné sa démission en décembre 1937, mais elle-ci ne prendra effet qu'en décembre 1939. Le Japon et les Etats-Unis, bien que ne faisant pas partie de la Société des nations, sont membres du Bureau international du travail.

L'agenda de la conférence de cette année comprend l'étude préliminaire de six sujets qui seront décidés à la conférence de l'année prochaine. Ces sujets peuvent cependant

être déterminés définitivement dès cette année.

Ce sont les suivants: l'éducation technique et professionnelle et l'apprentissage; la réglementation des contrats d'embauchage des travailleurs indigènes; le recrutement, le placement et les conditions de travail, y compris l'égalité de traitement, des travailleurs temporaires; la réglementation des heures de travail et des périodes de repos des chauffeurs de véhicules-moteurs et leurs assistants employés au transport sur les grandes routes; la généralisation de la réduction des heures de travail et la compilation des statistiques relatives aux heures de travail et aux taux de rémunération dans les industries manufacturières et minières, y compris l'industrie du bâtiment et de la construction et l'agriculture.

Les techniciens

Lundi soir a eu lieu à l'Ecole technique de Montréal, l'assemblée régulière du chapitre de Montréal de la Corporation des techniciens de la province de Québec.

Avant de demander le rapport du comité d'élections, le président sortant de charge, M. J.-C. Brosseau, a fait une revue des activités de l'année qui vient de s'écouler; il a souligné particulièrement le beau travail de M. Fernand Rainville, trésorier sortant de charge, et des autres organisateurs du banquet de la Corporation, offert en janvier au propagandiste général, M. Raymond Robic.

Il a souligné aussi la coopération qui a existé entre la Corporation et la direction de nos écoles techniques; coopération qui a été au plus grand avantage de nos diplômés.

Il a félicité les divers comités du beau travail qu'ils ont accompli et s'est montré confiant dans l'avenir de la Corporation.

Le comité d'élection, par la voix de M. Dollard Desormeaux, a fait connaître le résultat des nouveaux directeurs élus qui se réuniront pour choisir leurs officiers pour le terme 1938-1939.

M. Claude Degeise a été élu président; M. Hector Therrien, vice-président; M. Fernand Rainville, secrétaire; M. Paul-Aimé Poliquin, trésorier; MM. Gabriel Rousseau, J.-C. Brosseau et Raymond-A. Robic, conseillers. MM. Rousseau et Brosseau ont été nommés représentants du chapitre de Montréal au comité central de la Corporation des techniciens.

Le nouveau président a remercié ses membres de la confiance qu'ils lui accordent et demandé l'appui et la collaboration de tous, jeunes et plus âgés, afin de continuer le beau travail qu'ils ont fait par le passé et insisté sur la nécessité de grouper tous les anciens.

Les nouveaux élus ont adressé aussi quelques mots et insisté particulièrement sur la coopération de tous les membres pour faire de cette année, qui commence l'une des plus fécondes dans les annales de la Corporation.

Le M. l'abbé W. Gagné

L'infatigable des restes de M. l'abbé Wellie Gagné, fondateur de l'oeuvre apostolique "Les Buissonnets, Inc.", décédé le 14 janvier dernier, aura lieu demain matin à 10 heures.

La dépouille sera déposée dans le terrain du Grand Séminaire, au cimetière de la Côte-des-Neiges. Il y aura chant du Libera par les enfants protégés des "Buissonnets". Les parents et amis du défunt et les bienfaiteurs de l'oeuvre sont invités à la cérémonie.

La Cour d'appel

Le rôle du terme de mai

La Cour d'appel commencera son terme de mai à Montréal lundi prochain, à dix heures de l'avant-midi, et le terminera le 27 mai. Le 31 mai cette Cour rendra ses arrêts dans les causes entendues au terme d'avril, et plus tard dans les causes entendues en mai. Il n'y aura pas d'autre terme avant les vacances, et la Cour d'appel ne siégera ensuite à Montréal qu'en septembre. Voici la liste des causes qui sont sur le rôle pour le terme de mai:

Affaires criminelles

Bagoska et Le Roi; Rudy et Le Roi; Richier et Le Roi; Bourbonnière et Le Roi; Viau et Le Roi; Le Roi et Favbo et al; Beaulieu et Lauzon et Le Roi; Berthiaume et Le Roi.

Affaires civiles

Dame G. Galipeault et Dame E. Galarneau et al; Champagne et al et Lalumière et vri; Cohen et Film Title Printing Co.; Montreal Trust and Seguin et Can. National Ry. Co. Ramsey et Daigle et Paul Lée; Atlas Trift Plan Co., Ltd. et Grobstein; Darlington et Dame M. Gagneau et vri; Buflovak Co. of Canada et Lallemand; Goyette et Godin; Coopérative Catholique des Comptables et National Harbour Board; E. B. M. Co. Ltd. et Weinfield; Union Nationale des Débardeurs et Duchaine; Montreal Tramways et al et Gueard; Cité d'Outremont et Dile Anita Gratton; Grothe et De M.-A. Pauzé; Cité de Montréal et Savich; Beckingham et Dame S. Lavolette; Dion et Perrot et Brault; Brault et Perras et Dion; Deneault et Charbonneau; Rosenberg et Acme Jewellers Inc.; Chase National Bank of New-York; of Bank of Rockville; Hall et Johnson; West et Dame A. Pietraz; Noisieux et Lebel; Montreal Tramways et Lindner; London Life Co., et Benoit et al; Cité de Montréal et Norman.

Districts ruraux

Rocque et Le Roi; Lacasse et Dufour et Le Roi; Norwich Union Fire Ins. Co. et Poirier Bank et al; Amiral; Poulin et Beauregard; Arnold et Smith; Street et al, et Ottawa Valley Power Co.; Dame E. Pauzé et Pauzé; Cité de St-Hyacinthe et Tellier; Gallup et Gallup; Pinsonnault et Courville; Legault et Garage St-Eustache; Angers et Carignan; Andrews et al et Little; Fréchette et Brissette.

La pierre des édifices fédéraux

Ottawa, 12 (D. N. C.). — Il est entré 3,967 pieds cubes de pierre calcaire taillée dans la construction des édifices publics fédéraux à Ottawa depuis cinq ans. Voilà ce qu'a dit M. P.-A. J. Gardin, ministre des Travaux publics, en réponse à une interpellation de M. N.-J. Lockhart, député conservateur de Lincoln, Ontario. De cette pierre, 2,001 pieds cubes venaient de Québec et 1,966 d'Ontario. Le gouvernement ne possède toutefois aucun renseignement sur la pierre brute entrée dans la construction des bâtiments du Dominion dans la capitale fédérale.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

AVIS Almanach des Adresses de Montréal de Lovell

Nous sommes actuellement à faire le relevé annuel de porte en porte en vue de la prochaine édition de l'Almanach des Adresses de Montréal, de Lovell. Malgré que nous fassions tous les efforts possibles pour assurer l'exactitude de notre travail, nous ne pouvons être responsables pour aucune erreur qui peut arriver. Les corrections de noms et adresses doivent être envoyées immédiatement par écrit. Indiquer si vous êtes propriétaire de la maison que vous habitez, car nous faisons ces renseignements dans l'Annuaire des rues.

JOHN LOVELL & SON, LIMITED

Maison Fondée 1855

Éditeurs

423-429 rue St-Nicolas